

**S É N A T**

---

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

---

**Service des Commissions.**

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

**AFFAIRES CULTURELLES**

**Mardi 16 novembre 1971.** — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Joseph Comiti, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, sur le budget et les problèmes de son département.

Après avoir souligné la croissance importante des crédits affectés au Secrétariat d'Etat pour 1972, le secrétaire d'Etat a analysé les grandes lignes de son budget puis il a passé en revue les domaines dans lesquels un effort particulier serait fait : les subventions aux mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, l'industrialisation des piscines, gymnases et locaux-clubs de jeunes, la lutte contre la drogue, le développement du sport extra-scolaire, l'instauration progressive du tiers temps pédagogique.

De nombreuses questions ont été posées ensuite par les Sénateurs.

A M. Pelletier, rapporteur pour avis :

— sur le statut des inspecteurs départementaux de la Jeunesse et des sports et celui des animateurs, le secrétaire d'Etat a répondu qu'il espérait voir bientôt aboutir la réforme du statut des inspecteurs ; le problème des animateurs est moins avancé ;

— sur les postes d'animateurs qui seraient créés en 1972, il a répondu qu'il n'était pas en mesure d'en indiquer le nombre exact ;

— sur l'importance à donner aux épreuves d'éducation physique et sportive dans les examens, le secrétaire d'Etat a répondu qu'il lui paraissait encore plus nécessaire de développer l'adhésion volontaire et le goût des jeunes pour le sport ;

— sur les rapports entre le Secrétariat d'Etat et l'O. R. T. F. pour la détermination des programmes destinés au public des jeunes, le secrétaire d'Etat a répondu qu'il s'interdisait d'intervenir tout en déplorant la diffusion de certaines émissions à des heures de grande écoute ;

— sur Jeux de France, il a répondu qu'une aide du Secrétariat d'Etat pourrait être envisagée lorsque les organisateurs seraient en mesure de présenter un programme sérieux chiffré ;

A M. Pelletier, à Mme Goutmann et à M. Jean-Marie Girault :

— sur la circulaire du 9 septembre dernier et les appréhensions qu'elle suscite quant à une réduction des horaires d'éducation physique et sportive et le ralentissement de l'effort pour le développement du sport dans les établissements scolaires, le secrétaire d'Etat a répondu que l'on avait généralement mal interprété une décision tendant seulement à répartir plus équitablement entre les établissements scolaires les moyens actuels en personnel enseignant d'éducation physique et à faciliter aux jeunes la pratique du sport en dehors des heures de scolarité.

A Mme Goutmann :

— sur l'application trop lente du tiers temps pédagogique et les moyens qui seraient nécessaires à son extension, le secrétaire d'Etat a répondu qu'à son avis les écoles normales devraient préparer les instituteurs à l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

A M. Miroudot :

— sur la pénurie actuelle en maîtres-nageurs et sur les conditions de formation et de recrutement de ces personnels sauveurs, le secrétaire d'Etat a répondu que cette question devait en effet être étudiée.

A M. Tinant et à M. de Bagneux :

— sur les maisons des jeunes et de la culture, le secrétaire d'Etat a rappelé que le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire participe à la rémunération des directeurs dans la mesure où leur traitement est conforme à la grille indiciaire.

A M. Habert :

— sur l'action du Secrétariat d'Etat dans la lutte contre la drogue, le secrétaire d'Etat a répondu qu'en ce qui concerne la lutte préventive, la première tâche était de développer l'information auprès des jeunes, par l'intermédiaire des jeunes eux-mêmes.

A M. Collery :

— sur le coût de réalisation des piscines et des gymnases, le secrétaire d'Etat a répondu que l'industrialisation permettrait la réalisation de piscines à un prix plafond de 1,20 millions de F, le prix des gymnases se situant aux environs de 1 million de francs.

A M. Vérillon :

— sur les problèmes d'équipement des stations de montagne en vue de l'accueil des classes de neige et sur le coût de fonctionnement de ces classes, le secrétaire d'Etat a répondu que si les classes de neige n'étaient pas de son ressort, mais de celui du Ministre de l'Education Nationale, il pourrait dans certains cas procurer une aide indirecte à certaines collectivités, grâce aux équipements des colonies de vacances, lesquels sont utilisés par les classes de neige.

**Mercredi 17 novembre 1971.** — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — Dans une première séance, la commission a procédé à l'audition de M. Jean-Louis Tinaud, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé des relations avec le Parlement, sur les problèmes d'information, de radiodiffusion et télévision et des crédits y afférents.

Le secrétaire d'Etat a tout d'abord analysé le « contrat de programme » signé le 29 octobre par l'Office de Radiodiffusion-Télévision française (O. R. T. F.) et l'Etat, contrat qui porte sur les années 1972-1975, en détaillant les objectifs d'équipement (portant sur la réalisation de la troisième chaîne de télévision, en particulier, et sur la construction d'un centre de formation professionnelle à Brie-sur-Marne) puis les objectifs de fonctionnement de l'Office et les prestations extérieures (concours aux Affaires culturelles, aux Affaires étrangères et aux Départements et Territoires d'Outre-Mer).

Le secrétaire d'Etat a analysé en second lieu l'évolution durant la période du contrat, des ressources de l'Office (redevance, publicité de marques, emprunt) en soulignant l'effort d'économie et de productivité prévu.

Le secrétaire d'Etat a présenté ensuite les grandes lignes du budget de l'O. R. T. F. en indiquant, au sujet des dépenses, que plus de 115 millions seraient consacrés à l'équipement et au fonctionnement de la troisième chaîne et que le produit de la redevance a été calculé compte tenu d'une éventuelle augmentation du taux de 3,5 p. 100, que la publicité de marques rapporterait 435 millions à l'Office (augmentation de 10 p. 100 environ par rapport à 1971), que l'Office, enfin, recourra à l'emprunt pour un montant de 80 millions (55 millions de plus qu'en 1971).

Au sujet de l'information, le secrétaire d'Etat a indiqué que les crédits atteindront 141 millions de francs contre 130 millions en 1971, soit une progression de 8 p. 100.

De nombreuses questions ont été posées ensuite par les sénateurs.

A M. Fleury, rapporteur pour avis :

— sur les réunions prévues pour l'information du Parlement, le secrétaire d'Etat a répondu que le rythme et l'efficacité des travaux de la commission donnaient toute satisfaction.

Au docteur Miroudot :

— sur la propagande en faveur des zones touristiques, le secrétaire d'Etat a répondu qu'elle serait favorisée.

A M. Ciccolini :

— sur l'objectivité de l'information et l'accès aux ondes des représentants des collectivités locales, le secrétaire d'Etat a répondu que l'installation de la troisième chaîne devrait faciliter la solution du problème.

Au président et à M. Habert :

— sur l'insuffisance des émissions destinées à l'Outre-Mer et à l'étranger, le secrétaire d'Etat a répondu que 75 millions seraient investis dans la rénovation de l'émetteur d'ondes courtes d'Issoudun et que des horaires spéciaux s'ajouteraient aux relais de France-Inter. En outre, il a souligné l'importance de l'effort qui serait fait en faveur de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie, de la Guyane et des Antilles.

A. M. Minot :

— sur le contrôle de la véracité et de la moralité des films publicitaires à l'O. R. T. F., le secrétaire d'Etat a répondu que l'Office imposait des règles à la Régie française de publicité, que

cette dernière est assistée d'une commission comprenant des représentants des annonceurs, de la presse et de plusieurs ministères intéressés, et qu'en outre est exclue la publicité en faveur de certains produits tels que le tabac et l'alcool.

A M. Diligent, rapporteur spécial de la commission des finances :

— sur la publicité clandestine, le secrétaire d'Etat a répondu que l'inspection générale de l'Office était saisie de cette question délicate ;

— au sujet du « manifeste des réalisateurs » du 6 novembre, le secrétaire d'Etat a rappelé les principes qui guident l'action de l'Office, en soulignant que l'amélioration de la gestion et des structures ne portait pas atteinte à la « responsabilité créative » des auteurs ;

— sur l'exploitation des sondages, le secrétaire d'Etat a répondu qu'ils ne dictaient pas la politique de l'Office et qu'il n'était pas question de substituer systématiquement des émissions populaires aux émissions culturelles.

A Mme Lagatu :

— sur la composition du conseil d'administration de l'Office, le secrétaire d'Etat a répondu qu'étant légale, celle-ci ne pouvait être modifiée que par une loi ;

— sur la situation des « pigistes », le secrétaire d'Etat a répondu que l'Office avait dû faire appel à des concours de ce genre en raison de la rapidité des réformes entreprises, mais qu'un contrat à durée déterminée leur serait proposé ;

— sur la vocation culturelle de la deuxième chaîne, il a indiqué qu'une vocation exclusive de ce genre n'avait jamais été affirmée, mais que l'Office veillait à un équilibre sur les deux chaînes des trois grandes catégories d'émission (information, fiction et culture).

Le président s'est élevé avec force contre la médiocrité de nombre d'émissions, contre le fait que l'Office ne remplit pas sa mission d'éducation et de culture, contre la diffusion d'émissions culturelles à des heures tellement tardives que les travailleurs ne peuvent les recevoir, et contre le principe qui consiste à se référer à l'indice d'écoute, indice qui conduit nécessairement à la baisse de qualité des programmes.

A M. Diligent :

— sur le taux d'écoute de la deuxième chaîne, le secrétaire d'Etat a indiqué qu'après un démarrage normal, l'audience de cette chaîne s'était dégradée en sorte que l'Office avait dû prévoir un changement de méthode ;

— sur le Fonds culturel chargé d'aider à la diffusion de la presse française à l'étranger, il a reconnu que si l'effort avait porté essentiellement sur les zones touristiques, il faudrait également améliorer la procédure pour étendre l'action aux autres régions.

A M. Tinant :

— sur le financement des réémetteurs locaux, le secrétaire d'Etat a indiqué que seuls les nouveaux réémetteurs seraient construits aux frais de l'O. R. T. F. (et pour les communes de plus de 1.000 habitants), mais que l'entretien des réémetteurs déjà construits était à la charge de l'Office ;

— sur le nombre des récepteurs de télévision en couleur, il a indiqué que l'on passait de 20.000 postes livrés par l'industrie en 1967 à 700.000 environ à la fin de 1971.

A M. Fleury :

— sur la future convention entre l'Office et le Ministère de l'Education Nationale, le secrétaire d'Etat a indiqué que l'accord était près d'être signé et que cet accord prévoyait une concertation approfondie pour la définition des principes et des méthodes ;

— sur la situation critique de la presse, le secrétaire d'Etat a répondu en soulignant que le Gouvernement se préoccupait d'aider les journaux ;

— sur les accords entre les journaux et les syndicats du livre, il a fait observer que le Gouvernement n'avait pas à s'immiscer dans ces relations professionnelles.

*Au cours d'une deuxième séance*, la commission a examiné les rapports pour avis :

— de M. Chauvin sur le budget de l'Education nationale ;

— de M. Tinant sur les crédits relatifs à l'enseignement agricole ;

— de M. Pelletier sur le budget de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

A propos du projet de budget de *l'éducation nationale* pour 1972, M. Chauvin, rapporteur pour avis, a d'abord souligné que ce budget marque un palier.

En effet, l'augmentation des crédits par rapport à 1971 est de 9,5 p. 100, c'est-à-dire une croissance analogue à celle de l'ensemble du budget de l'Etat, alors que pour 1971, il y avait eu une augmentation de près de 14 p. 100 des crédits de l'Education nationale. Le ministère considère que ceci correspond à un accroissement plus limité du nombre des élèves, les classes d'âge scolarisable se caractérisant maintenant par une « démographie plane » et l'obligation scolaire jusqu'à seize ans étant prati-

quement réalisée. La pression des effectifs est encore forte dans le second degré et dans les écoles maternelles mais elle est faible dans l'enseignement supérieur et nulle dans l'enseignement élémentaire.

Cette augmentation des crédits de 9,5 p. 100 permet au budget de l'Education nationale de se maintenir au même rang qu'en 1971 : c'est pour la deuxième année consécutive le premier budget de l'Etat ; sa part dans le budget total est inchangée aux alentours de 17,8 p. 100.

Les choix opérés pour la répartition des crédits de ce budget correspondent aux objectifs généraux du VI<sup>e</sup> Plan en matière d'éducation, par exemple dans la priorité donnée à l'enseignement technique et le ralentissement de la croissance des crédits de l'enseignement supérieur.

Conformité au VI<sup>e</sup> Plan encore dans la mesure où le montant des autorisations de programme prévu dans le budget de 1972 représente 22 p. 100, soit un peu plus du cinquième du montant des dépenses d'équipement prévues pour la durée totale du VI<sup>e</sup> Plan (17 milliards de francs d'autorisations de programme sur les cinq années 1971 à 1975).

Les dépenses de fonctionnement représenteront en 1972 une part du budget à peu près constante par rapport à 1971, grâce à une diminution très brutale de leur taux de progression (+ 9,5 p. 100 en 1972 contre + 15,7 p. 100 en 1971) ; pour cette année enfin, le ministère est parvenu à stabiliser la croissance de la part qu'elle représente dans le budget.

L'essentiel des mesures nouvelles de fonctionnement concerne des créations d'emplois : 20.000 emplois supplémentaires seront créés en 1972 auxquels il faut ajouter 6.000 emplois créés en fait à la rentrée de 1971, au titre d'un collectif budgétaire à venir.

En ce qui concerne le budget d'équipement, 4 milliards de francs d'autorisations de programme sont prévus, soit une augmentation de plus de 15 p. 100 par rapport au budget de 1971.

Cette augmentation importante a pu être obtenue grâce à la stabilisation relative de la croissance des dépenses de fonctionnement.

Ils se répartissent ainsi :

- enseignement élémentaire : 448 millions de francs d'autorisations de programme ;
- second degré : 2,3 milliards de francs d'autorisations de programme ;
- enseignement supérieur : 770 millions de francs d'autorisa-

tions de programme ;

— éducation spécialisée : 216,5 millions de francs d'autorisations de programme ;

— les bibliothèques et la lecture publique : 123 millions de francs d'autorisations de programme ;

— recherche scientifique : la dotation globale d'équipement (centre national de la recherche scientifique et technique et recherche dans les enseignements supérieurs) passe de 267 millions de francs d'autorisations de programme en 1971 à 344 millions en 1972, soit une augmentation de plus de 28 p. 100.

Passant aux aspects sectoriels de la politique de l'éducation nationale, M. Chauvin a examiné tour à tour divers points relatifs à :

— l'enseignement technique, l'enseignement supérieur, l'éducation spécialisée, la recherche scientifique, les nationalisations : 150 établissements du second degré seront nationalisés en 1972 contre 50 en 1971 ; la création de 1.450 emplois est prévue à cet effet ;

— les bourses : l'augmentation générale des crédits de bourse est faible (moins de 4 p. 100) ; le nombre des boursiers risquerait même d'être moins important ; la proportion de boursiers dans l'enseignement secondaire comme dans l'enseignement supérieur sera en baisse ;

— les fournitures scolaires : le crédit de 1971 de 20 millions serait reconduit ;

— les transports scolaires : l'augmentation des crédits est de 11 p. 100 ; elle permettra seulement à l'Etat de maintenir son taux de participation aux environs de 54 à 55 p. 100. Il semble pourtant que le Ministère de l'Education nationale souhaite le retour à un taux de participation de l'Etat de 65 p. 100.

En conclusion, M. Chauvin a souligné la priorité très grande donnée à l'enseignement technique, en particulier pour la formation des personnels enseignant, l'effort pour les nationalisations, pour la recherche scientifique, et pour les bibliothèques et la lecture publique. En revanche, les crédits de l'enseignement supérieur semblent connaître une régression dangereuse et dans certains cas, injustifiée, par exemple en ce qui concerne les instituts universitaires de technologie dont les crédits sont en baisse au moment même où ils commencent à connaître la faveur des étudiants. Enfin, les crédits de bourses sont en relative stagnation et ne font pas face à l'augmentation du coût de la vie.

La commission a approuvé le rapport de M. Chauvin qui concluait à un avis favorable.

M. Tinant a ensuite présenté son rapport sur les crédits de l'enseignement agricole : ces crédits doivent être examinés sous deux aspects, d'abord par rapport aux crédits de l'Education nationale, d'autre part, au sein même de ces crédits dans leur répartition.

M. Tinant a souligné que les effectifs de l'enseignement agricole sont en légère baisse, alors que ceux de l'Education nationale continuent à augmenter. Cet enseignement est adapté :

- par le cadre de vie où il est donné ;
- par la dimension plus humaine des établissements ;
- par une pédagogie adaptée aux besoins des enfants d'origine rurale (pratique des stages).

Si le nombre des exploitants agricoles diminue, les professions péri-agricoles et para-agricoles se développent, des besoins nouveaux naissent ; aussi, il semble certain que cet enseignement est destiné, non pas à régresser, mais à jouer un rôle croissant.

C'est au regard de ces considérations qu'on peut juger insuffisants les crédits qui lui sont consacrés dans le projet de budget pour 1972.

Le plan d'équipement de l'enseignement agricole, décidé en 1962 et qui devait s'étendre sur quatorze années de 1962 à 1976, a été interrompu : le Gouvernement avait en effet, envisagé de reviser la carte scolaire des établissements existants ; or, cette carte ne parvient pas à être établie.

Cette situation devient dramatique, en particulier pour l'enseignement agricole privé qui reçoit 83.000 élèves, alors que l'enseignement agricole public n'en accueille que 43.000.

Pour le budget de 1972, les autorisations de programme de l'ensemble de l'enseignement agricole, public et privé, seront de 84 millions de francs. Or, le VI<sup>e</sup> Plan prévoit sur les cinq années 1971-1975, 500 millions de francs d'autorisations de programme. C'est donc dès maintenant un retard qui se prend sur la réalisation du Plan.

En conclusion, le rapporteur a souligné que le budget pour 1972 est un budget d'attente : tout est suspendu à l'établissement de la carte scolaire ; on ne peut refuser les modestes crédits proposés cette année encore à l'enseignement agricole, mais l'essentiel est avant tout de mettre en place cette nouvelle carte scolaire de l'enseignement agricole, en liaison avec l'enseignement rural.

La commission a approuvé le rapport de M. Tinant et décidé, comme le lui proposait son rapporteur, de donner un avis favorable aux crédits de l'enseignement agricole.

La commission a ensuite examiné le rapport pour avis, de M. Pelletier sur les crédits du *Secrétariat d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs*.

Le rapporteur a souligné l'augmentation globale des crédits de 9,70 p. 100.

Il a repris divers points :

— on peut relever l'accroissement de 23 p. 100 des autorisations de programme et celui de 6,7 p. 100 des crédits de paiement : cette hausse est d'autant meilleure que les efforts d'industrialisation permettent de réduire progressivement le coût des équipements sportifs et socio-éducatifs (piscines, etc.) ;

— 22 millions de francs sont prévus pour le plein emploi des installations sportives scolaires du second degré ;

— le secrétariat d'Etat a pris conscience du problème de la drogue et du rôle qui lui incombait dans la lutte contre ce fléau ;

— le sort des inspecteurs départementaux de la Jeunesse et des Sports sera amélioré.

Le rapporteur a ensuite repris les motifs d'inquiétude ou d'insatisfaction :

— la création d'emplois de professeurs d'éducation physique et sportive ne porte que sur 1.000 professeurs supplémentaires. Actuellement les 13.000 professeurs en poste ne permettent d'assurer dans l'enseignement secondaire que deux heures d'éducation physique et sportive hebdomadaires au lieu de cinq heures ;

— les augmentations de subventions aux mouvements de jeunesse et d'éducation populaire sont très faibles.

M. Pelletier a souligné qu'il faudrait accroître sensiblement les subventions du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (F. O. N. J. E. P.) ; d'autre part, la multiplication des équipements sportifs et socio-éducatifs fait apparaître aujourd'hui une pénurie en personnel, par exemple pour les maîtres-nageurs sauveteurs ou pour les animateurs ou les professeurs d'éducation physique et sportive. En outre, il est inquiétant de constater que le secrétariat d'Etat semble vouloir renoncer à la priorité donnée au sport scolaire sur le sport extra-scolaire.

Le problème du tiers temps pédagogique n'est pas résolu dans l'enseignement primaire : la moitié des écoles primaires, si ce n'est plus, ne pratique pas l'éducation physique et sportive.

Enfin, le statut des inspecteurs départementaux de la Jeunesse et des Sports n'est pas encore établi et celui des animateurs ne semble pas pouvoir être mis au point avant longtemps.

Au cours du débat qui s'est instauré ensuite et auquel ont participé le Président, MM. Carat, Lamousse, Delorme et de Bagneux, diverses questions ont été de nouveau abordées : la pratique du sport à l'école primaire, la lutte contre la drogue en particulier en zone rurale, le statut des animateurs, la rémunération des moniteurs de colonies de vacances. La commission a adopté le rapport pour avis de M. Pelletier et donné un avis favorable aux crédits du Secrétariat d'Etat.

**Jeudi 18 novembre 1971.** — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — *Au cours d'une première séance,* la commission a entendu M. Xavier Ortoli, Ministre du Développement industriel et scientifique, sur les problèmes de la recherche scientifique et technique et sur les crédits qui lui seront affectés en 1972.

Le ministre a souligné qu'à quelques exceptions près (grands programmes d'aéronautique civile, télécommunications), le budget de la recherche scientifique et technique comprend désormais l'ensemble des crédits publics affectés à des activités civiles de recherche et développement.

L'enveloppe financière globale est de 6.173 millions de francs si l'on additionne les autorisations de programme et les crédits de fonctionnement. Sur ce total, 3.500 millions de francs sont affectés aux activités qui relèvent du Ministère du Développement industriel et scientifique et 1,5 milliard à celles de l'Education nationale, le reste se partageant entre l'Agriculture, la Santé publique, le secteur Equipement transports, les Affaires étrangères, etc.

Pour le ministre, le projet de budget traduit les options majeures du VI<sup>e</sup> Plan. Avec 3.848 millions en autorisations de programme pour l'ensemble du secteur programmé y compris la production du Commissariat à l'énergie atomique, il est inférieur de 100 millions de francs au chiffre de l'hypothèse haute du Plan (21.400 millions) mais supérieur de 63 millions au chiffre de l'hypothèse basse (19.500 millions). Il marque un accroissement en valeur de l'ordre de 16 p. 100 par rapport à 1971 (15,4 p. 100 pour la seule recherche et développement).

Le ministre a insisté sur l'effort consenti en faveur des recherches sur la vie et sur l'homme. Le choix s'exprime dans la part des crédits qui a été réservée au ministère de la santé publique (+ 54 p. 100 par rapport à 1971), les crédits de l'Institut

national de la santé et de la recherche médicale (I. N. S. R. M.) passant de 21 à 35 millions de francs, les dotations allouées au secteur des sciences de l'homme augmentant par ailleurs de 110 p. 100 et la contribution du Fonds de la recherche de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique à ces recherches devant être multipliée par sept.

Le ministre a également parlé des recherches visant à améliorer le cadre et la condition de vie de l'homme et souligné que le budget du Ministère chargé de la Protection de la nature et de l'Environnement passerait de 4 à 13 milliards de francs.

Evoquant une autre priorité définie dans le Plan, M. Ortoli a précisé que le budget de l'aide au développement augmenterait de 35 p. 100 (210 millions de francs contre 155) et qu'une action tendant à une meilleure exploitation des résultats de la recherche serait entreprise, 6 millions de francs étant prévus pour l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche contre 2 millions en 1971.

Le ministre a également confirmé que les ressources affectées aux « grands programmes » seraient plafonnées, le C. E. A. recevant 1.890 millions de francs, les opérations concernant les recherches spatiales étant de leur côté dotées de 595 millions, les moyens du Plan calcul enfin étant limités à 233 millions. Il sera fait un très large appel pour l'exécution du budget aux procédures contractuelles, près d'un tiers des autorisations de programme (1.100 millions de francs) étant dépensé sous forme de contrat.

Enfin, le ministre a montré comment le budget de 1972 permettrait de rétablir un certain nombre d'équilibres au niveau des investissements et au niveau du fonctionnement.

Après l'exposé du ministre, différentes questions ont été posées par les membres de la commission.

A M. Vérillon sur la question des grands organismes et de leurs relations avec les universités et le Centre national de la recherche scientifique (C. N. R. S.), le ministre a répondu qu'il existait plus qu'on ne pense des liens étroits entre les uns et les autres. C'est ainsi que le Directeur du C. N. R. S. siège au Comité de l'Energie atomique et que des membres du C. E. A. sont présents dans les commissions du C. N. R. S. Des actions communes sont accomplies à Saclay avec l'université d'Orsay et à Grenoble.

Sur l'I. N. S. E. R. M., le ministre a précisé qu'un effort de clarification et de coordination des tâches était accompli sous l'égide d'un comité de la recherche médicale.

Sur la coopération européenne, le ministre a dit que le Gouvernement français avait, au mois de février dernier, proposé à nos partenaires de participer à la construction d'une usine de séparation des isotopes en apportant notre technologie. Des efforts de coopération très actifs sont effectués pour les surgénérateurs avec les Italiens et les Allemands. Notre coopération scientifique avec les Etats-Unis se développe dans de bonnes conditions entre MM. Aigrain et Laurent, d'une part, et l'ancien directeur du Bureau des standards, d'autre part.

Il ne sera pas donné de réponse aux Américains à propos du programme post-Apollo avant que ce programme soit clairement reconnu et que l'on sache si les Etats-Unis proposent à l'Europe — intervenant pour un milliard de dollars — une réelle participation à la haute technologie dans l'ensemble du projet. C'est seulement en 1973 que le problème se posera.

A M. Fleury et à M. Vérillon qui s'inquiétaient de l'avenir d'Euratom, le ministre a répondu que sur le plan budgétaire les sommes à la disposition d'Euratom dans le budget de 1972 n'ont pas varié mais qu'un problème fondamental n'en est pas moins posé. Il faudrait que les dirigeants d'Euratom fassent preuve d'imagination, proposent des choses nouvelles pour constituer un véritable programme. Le problème juridique posé par le projet d'accomplir des tâches extérieures à la compétence primitive d'Euratom ne se posera qu'ensuite.

Le ministre n'a pas l'intention de s'engager dans la voie de la création d'une organisation nouvelle de la pollution.

A M. Vérillon sur une organisation supranationale de responsables des tâches en matière scientifique, M. Ortoli a répondu qu'il y avait une coordination *de facto* plus importante qu'on ne le pensait, les responsables des recherches se retrouvant souvent et procédant à de larges confrontations.

A M. Vérillon et à M. Fleury sur les problèmes de relation entre l'Université et la recherche, le ministre a répondu qu'en ce qui concernait en particulier le Centre national pour l'exploitation des océans (C. N. E. X. O.) ses directives allaient dans le sens d'une liaison très étroite entre le Centre océanographique de Bretagne (C. O. B.) et les laboratoires universitaires, le C. O. B. disposant des moyens lourds, les laboratoires extérieurs devant, dans toute la mesure du possible, participer aux recherches.

La recherche universitaire échappe très largement à la coordination, sauf quand il s'agit des recherches exigeant des équipements lourds.

Pour ce qui est de la formation des chercheurs, le ministre et le Délégué général à la recherche scientifique et technique, M. Aigrain, reconnaissent que pour des raisons tenant à une trop grande durée de la formation, des problèmes sérieux se posent, en particulier en ce qui concerne l'adaptation au milieu industriel et à la mobilité. Si un étudiant du Massachusetts Institute of Technology (M. I. T.) entre à dix-sept ans et demi et s'il en sort à vingt-cinq ans avec une thèse de doctorat, il n'en est pas de même en France, notamment pour un élève de grande école qui est reçu à vingt ans et demi en moyenne, en sort à vingt-trois ans et demi et doit passer six à sept ans sur sa thèse.

Le ministre a précisé qu'il avait demandé au Comité consultatif de la recherche de se pencher sur le problème de la formation des chercheurs et sur ceux qui concernent la mobilité.

*Au cours d'une seconde séance*, la commission a entendu le rapport de M. Fleury, rapporteur pour avis, sur le budget de l'Information (Services du Premier Ministre) et de l'Office de Radiodiffusion Télévision française.

Après avoir observé tout d'abord que le nombre des comptes de télévision continuait à augmenter, M. Fleury a comparé l'évolution du taux de la redevance à des prix-témoins comme à celle des taux à l'étranger pour constater que la croissance de ce taux avait été modérée.

Puis le rapporteur a analysé le contrat de programme signé le 29 octobre par l'O. R. T. F. et l'Etat, contrat qui porte sur les quatre années 1972-1975. Cet accord fixe tout d'abord les objectifs d'équipement, de fonctionnement et les prestations extérieures (concours aux Affaires culturelles, aux Affaires étrangères et aux Départements et Territoires d'Outre-Mer (D. O. M. et T. O. M.)). Ce contrat arrête également la politique des ressources de l'Office: la croissance du produit de la redevance sera comprise entre 3 et 5 p. 100 par an; les ressources tirées de la publicité de marque augmenteront de 10 p. 100 par an; accroissement qui correspondrait vraisemblablement à celui des tarifs. Le rapporteur a marqué que ce contrat de programme impliquait un effort d'économie et de productivité. Il a analysé ensuite les grandes lignes du budget pour 1972 de l'O. R. T. F. en passant en revue les objectifs prévus: augmentation des heures d'écoute de radiodiffusion et des deux chaînes de télévision, lancement de la troisième chaîne, croissance des programmes régionaux, extension de la couverture du territoire par les réseaux de télévision. Le rapporteur a insisté sur l'amélioration des programmes locaux dans les D. O. M.-T. O. M. et rappelé que la rénovation des émetteurs d'ondes courtes d'Issoudun permettrait de multiplier et de rendre plus

efficaces les émissions de la France vers l'étranger. Le rapporteur a enfin décrit l'effort de l'Office en faveur de l'action culturelle et de la recherche-développement.

En troisième lieu, M. Fleury a analysé la convention passée le 26 mars 1971 entre l'Office et le Ministère des Affaires culturelles. Cette convention substitue à une collaboration empirique la définition méthodique des principes. Le rapporteur a dressé un bilan des réalisations accomplies, en citant des exemples de la propagande culturelle de l'Office pour les monuments historiques, les musées, la littérature, la musique, les festivals et le théâtre.

Divers orateurs sont intervenus : M. Carat a proposé de substituer à la technique des sondages qu'il estime trop dispendieuse, l'envoi de questionnaires lors du recouvrement de la redevance. Le président et M. Fleury ont fait observer qu'une telle enquête ne reposerait pas sur des bases scientifiques.

M. Lamousse a remarqué qu'entre l'étatisme et la sujétion aux féodalités la voie de l'indépendance était fort étroite pour l'Office. M. Fleury a indiqué en réponse que la récente réforme de structure et de gestion montrait que l'Office s'était préoccupé du problème.

La commission a finalement décidé avec son rapporteur de proposer au Sénat l'adoption du budget de l'O. R. T. F.

La commission a ensuite entendu le rapport pour avis de M. Fleury sur le budget de l'Information. Le rapporteur a tout d'abord décrit la gravité de la situation actuelle de la presse. Puis, dans l'analyse des causes, il a insisté sur les anomalies des accords qui lient les syndicats de presse au syndicat du livre, accords qui suppriment toute liberté de l'embauche et interdisent tout progrès de productivité. Il a noté en revanche que la presse n'était pas directement soumise à la concurrence de la télévision, dans la mesure où les journaux proposent d'autres services et une information beaucoup plus abondante. Le rapporteur a ensuite analysé les grandes lignes du budget de l'Information.

La commission a approuvé ses conclusions tendant à donner un avis favorable à l'adoption des crédits.

## AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

**Mercredi 17 novembre 1971.** — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a, tout d'abord, procédé à l'examen du rapport pour avis de M. Octave Bajoux sur les crédits consacrés à l'Agriculture dans le projet de loi de finances pour 1972.

Le rapporteur a, tout d'abord, observé que la masse des crédits considérés comme bénéficiant à l'agriculture ne concernaient pas seulement les agriculteurs mais s'appliquaient en réalité à tout un ensemble d'objets qui n'étaient pas spécifiquement agricoles : éducation, formation professionnelle, équipement et aménagement du monde rural, industries agricoles, équipements de distribution des produits alimentaires, etc. On ne saurait donc imputer aux seuls agriculteurs la charge budgétaire correspondant à ces divers objets.

Par ailleurs, l'extrême dispersion des crédits concernant l'agriculture entre divers fascicules budgétaires (Agriculture, Charges communes, Comptes spéciaux du Trésor, Services généraux du Premier Ministre) en rend l'analyse particulièrement complexe et a conduit le rapporteur à suggérer une présentation simplifiée.

Abordant l'analyse des grandes masses budgétaires, M. Bajoux a souligné l'importance croissante des dépenses de protection et d'actions sociales qui représentent désormais la moitié de l'ensemble des crédits rattachés à l'agriculture, ainsi que l'insuffisance des crédits d'équipement qui, malgré une certaine progression en 1972, ne correspondent pas aux prévisions des secteurs programmés du VI<sup>e</sup> Plan.

En ce qui concerne les dépenses ordinaires, en progression de 5,7 p. 100 pour les moyens des services (Titre III), les mesures nouvelles ont trait à la création de 269 postes qui intéressent essentiellement le renforcement de certains services de l'administration centrale, des directions départementales de l'enseignement agricole et de la recherche agronomique.

Le rapporteur a souligné l'insuffisance des moyens des services chargés du contrôle et de la qualité des denrées alimentaires, notamment en ce qui concerne le contrôle sanitaire des denrées animales.

Quant aux dépenses d'interventions publiques (Titre IV), la progression de 9,4 p. 100 se rapporte essentiellement aux mesures d'action sociale : subvention au budget annexe des prestations sociales agricoles (+ 244 millions) et au Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles (+ 160,4 millions). Par contre, au titre de l'action économique, la réduction des crédits résulte des nouvelles modalités de remboursement forfaitaire de la T. V. A. sur les matériels agricoles et de lutte contre les maladies des animaux.

Pour les dépenses d'équipement (Titre VI), en progression de 14,7 p. 100 en autorisations de programme, le budget de 1972 marque un coup d'arrêt de la régression des années anté-

rieures et un effort en vue de se rapprocher des enveloppes du VI<sup>e</sup> Plan. Cependant, le niveau des dépenses reste inférieur à celui de 1968, spécialement pour les équipements productifs. Le rapporteur a notamment souligné l'insuffisance des dotations au titre du remembrement et des industries agricoles et alimentaires. Pour les équipements collectifs, l'effort consenti dans le secteur de l'électrification rurale, notamment, ne correspond pas aux besoins de renforcement des réseaux.

Au titre des zones de rénovation rurale, les crédits jusqu'alors inclus dans les différents chapitres d'équipement sont désormais regroupés en un seul chapitre 61-67 (nouveau) qui reçoit une dotation de 100 millions, ce qui traduit une légère progression de l'effort consenti en faveur de ces zones.

En ce qui concerne les dotations au titre de la transformation et de la distribution des produits agricoles, le rapporteur s'est élevé contre l'inscription d'un crédit de 28 millions pour le financement du Marché d'intérêt national de Rungis. Considérant que cette opération ne devrait pas figurer dans le budget du Ministère de l'Agriculture et que la création d'un marché des viandes à Rungis était prématurée, la commission a adopté un amendement tendant à réduire d'un montant correspondant les crédits du Titre VI.

Quant aux dépenses de soutien des marchés, le rapporteur a souligné l'importante novation résultant de l'entrée en vigueur du Règlement financier européen. S'il est de ce fait particulièrement difficile de mesurer le montant des dotations prévues pour le soutien des marchés, il n'en demeure pas moins que la dotation du F. O. R. M. A. s'avère insuffisante en ce qui a trait aux crédits d'orientation qui constituent l'une des actions les plus positives pour adapter l'offre à la demande.

Au cours de la discussion qui a suivi l'exposé du rapporteur, M. Durieux a particulièrement insisté sur la nécessité d'un effort accru pour le remembrement et a montré que les taxes de reprise sur les produits agricoles étaient contraires à la réglementation européenne. M. Alliès a souligné l'insuffisance générale des crédits d'équipement et la nécessité où se trouvaient les départements de compenser cette insuffisance. M. Voyant a montré les difficultés auxquelles se heurtait l'effort de remembrement. M. Golvan a souligné l'insuffisant effort en matière d'équipement des écoles vétérinaires, la pauvreté des moyens du contrôle sanitaire des viandes, le caractère prématuré de l'édification d'un marché de la viande à Rungis. M. Bouneau a mis l'accent sur l'importance qui s'attachait aux opérations d'hydraulique agricole. M. Sordel s'est élevé contre l'absence d'une dota-

tion budgétaire pour les actions de développement et contre la suppression de la subvention au Centre de coopération agricole. MM. Collomb et Vadepiéd ont appuyé les observations du rapporteur concernant la création d'un marché de la viande à Run-gis. M. Léon David a fait observer à ce sujet que la commis-sion n'était pas suffisamment informée pour prendre position et s'est élevé contre l'insuffisance générale des dotations de l'agriculture. M. Javelly a mis l'accent sur l'importance des besoins en matière d'électrification rurale et la nécessité d'ac-centuer l'effort de renforcement des réseaux. M. Gargar a appelé l'attention de la commission sur la gravité de la situation agri-cole à la Guadeloupe.

Après que M. Bajoux eut répondu aux différents intervenants, la commission a adopté, par 19 voix contre 4 et 10 abstentions, les conclusions de son rapport, favorables à l'adoption des cré-dits de l'Agriculture dans le projet de loi de finances pour 1972.

Il a ensuite été procédé à l'examen de l'avis de M. Pierre Brousse sur les crédits du *Commissariat général du Plan d'Equi-pement et de la Productivité*.

Analysant tout d'abord les crédits du Commissariat général du Plan, le rapporteur a souligné que le Commissariat ne consomme pour son propre fonctionnement que moins de 40 p. 100 de ces crédits, l'autre partie étant destinée à des organismes qui lui sont rattachés ou qu'il subventionne.

Au titre des mesures nouvelles (Titre III), M. Brousse observe qu'elles concernent essentiellement le financement d'études, ce qui pose le problème plus général des crédits affectés à ce titre aux diverses administrations et de la nécessité d'une meilleure organisation et d'une coordination de l'ensemble des études réa-lisées pour le compte des administrations.

A propos de l'examen des crédits du Titre IV destinés à l'oc-troi de subventions à divers organismes, le rapporteur a rappelé les sévères observations présentées par la Cour des Comptes sur les conditions de la liquidation de l'Association française pour l'accroissement de la productivité (A. F. A. P.) et de l'ins-tallation du Centre national d'information pour la productivité des entreprises. Le détournement pour des opérations immobi-lières de crédits destinés à subventionner des actions de produc-tivité et les retards apportés à la liquidation de l'A. F. A. P. a conduit le rapporteur à faire adopter par la commission un amendement tendant à réduire de 2 millions les crédits du Titre IV.

En ce qui concerne l'exécution du Plan, M. Brousse a fait observer que les crédits d'équipement des années 1971 et 1972 traduisaient déjà un certain retard par rapport aux prévisions

du VI<sup>e</sup> Plan et exprimé la crainte que ne se renouvelle à cet égard la situation qui a caractérisé le V<sup>e</sup> Plan. De plus, la prolongation de la crise monétaire internationale, la forte hausse des prix et la montée du chômage le conduisent à souligner la nécessité d'une revision du VI<sup>e</sup> Plan dans des délais plus rapprochés que ceux qui étaient initialement prévus.

Quant à la régionalisation du VI<sup>e</sup> Plan, le rapporteur a souligné le caractère factice et la lourdeur de la procédure de consultation régionale qui ne permet pas aux élus de se faire entendre lors des choix relatifs aux dépenses d'équipement. Il a, par ailleurs, montré l'intérêt qui s'attacherait à faire apparaître avec précision les coûts relatifs des dépenses d'équipement de la région parisienne et des autres régions.

Après les interventions de MM. Pinton, Pams et Voyant, la commission a approuvé à l'unanimité, moins trois abstentions, les conclusions du rapporteur.

M. Collomb a donné connaissance, ensuite, des grandes lignes de son rapport sur le budget du *Ministère du Développement industriel et scientifique* (partie *Industrie*).

Le rapporteur pour avis a étudié successivement la politique de développement industriel (en analysant ses lignes de force et ses instruments, notamment l'Institut de développement industriel); les grands secteurs de l'industrie française, après avoir évoqué leurs problèmes généraux et, tout particulièrement, l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun; enfin, le secteur énergétique ou, après un certain nombre de considérations générales, a été examinée la situation du charbon, du pétrole, du gaz et de l'énergie électrique.

Après les interventions de M. Barroux sur les recettes que représentent, pour les collectivités locales, les taxes sur l'électricité, et de M. Alliès sur le dynamisme à son avis encore insuffisant de l'industrie française, la commission a approuvé les conclusions du rapporteur, un commissaire s'étant abstenu et le Groupe communiste ayant déclaré voter contre.

Dans l'après-midi, la commission a, tout d'abord, entendu le rapport pour avis de M. Pintat sur les crédits attribués aux *Ports maritimes* (Ministère de l'Équipement et du Logement).

Le rapporteur a retracé l'évolution du trafic portuaire en 1970. Le trafic commercial, qui a dépassé à présent 200 millions de tonnes, marque un progrès de 14 p. 100 sur 1969. Traitant des investissements, le rapporteur a constaté qu'ils répondaient jusqu'à présent aux objectifs du VI<sup>e</sup> Plan. Un effort a incontestablement été effectué, mais il est nécessaire qu'il se poursuive durant les trois dernières années du Plan. M. Pintat a, ensuite, énuméré les travaux engagés en 1970 dans les six ports autonomes.

Décrivant l'évolution de la politique portuaire, le rapporteur a noté :

— que l'évolution vers le gigantisme des navires, et tout particulièrement des pétroliers, semble aboutir à un seuil au niveau de la classe des 220.000 à 280.000 tonnes de port en lourd ;

— que le trafic des « conteneurs » est faible dans les ports français, ce qu'explique l'étroitesse de l'hinterland de nos ports ;

— que les travaux du port pétrolier du Havre devraient commencer en 1972 ;

— que l'aménagement des zones industrielles portuaires incombe aux ports autonomes.

Enfin, M. Pintat a évoqué le problème des dockers et, en terminant, a demandé à ses collègues de voter les crédits consacrés aux ports. Au cours du bref débat qui s'est ensuivi, sont intervenus MM. Delagnes, David (sur la desserte routière du futur port de Fos) et Beaujannot (sur l'aménagement de la Loire entre Nantes et Angers).

Les conclusions favorables de M. Pintat ont été adoptées à l'unanimité.

M. Bertaud a présenté, ensuite, les observations de M. Joseph Yvon, éloigné par la maladie, sur les crédits du budget des transports consacrés à la *Marine marchande*. Autant la conjoncture inclinait, l'an dernier, à l'optimisme, autant elle incline, cette année, au pessimisme, au point de vue économique (mesures protectionnistes prises aux Etats-Unis et ralentissement économique général) comme au point de vue social (revendications des officiers de la marine marchande).

Le rapporteur a regretté que la marine soit défavorisée par le mécanisme du double marché des changes. La distinction entre les deux marchés du franc commercial et du franc financier correspond à une distinction entre opérations économiques sur lesquelles porte la concurrence internationale et opérations économiques sur lesquelles ne porte pas cette concurrence. L'armement devrait donc bénéficier du marché du franc commercial, tant pour ses recettes que pour ses dépenses.

Dans le domaine de la construction navale, la production française s'est maintenue au 5<sup>e</sup> rang mondial (après le Japon, la Suède, l'Allemagne fédérale et le Royaume-Uni), fournissant 4,4 p. 100 de la production mondiale. La nature de l'aide gouvernementale s'est profondément modifiée au détriment de l'aide spécifique et au profit du régime de garantie des prix.

Les pêches maritimes voient leurs subventions décroître fortement du fait de la politique européenne de la Communauté ; c'est maintenant le Fonds européen d'orientation et de garantie

agricole qui dispense les aides. Le rapporteur a déploré que les crédits du programme d'adaptation de l'industrie des pêches maritimes soient insuffisants pour permettre un véritable renouvellement de notre flotte de pêche dite « industrielle ».

Le rapporteur a finalement demandé que la commission donne un avis favorable à l'adoption des crédits de la marine marchande.

M. Pen a signalé que les crédits de fonctionnement accordés à l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes se révèlent nettement insuffisants pour assurer le développement des activités de cet établissement.

M. Delagnes a souhaité que les sanctions soient plus dures envers les pêcheurs étrangers s'infiltrant dans les eaux territoriales françaises. M. Bouneau, à ce propos, a évoqué les solutions qui ont été envisagées dans sa région.

La commission a adopté à l'unanimité l'avis de M. Joseph Yvon.

**Jeudi 18 novembre 1971.** — *Présidence de M. Raymond Brun, vice-président.* — *Au cours d'une première séance*, la commission a d'abord entendu le rapport de M. Chauty sur la proposition de résolution (n° 11, session 1971-1972), présentée par MM. Fernand Chatelain, Serge Boucheny, Roger Gaudon, Léon David et les membres du groupe communiste et apparenté, tendant à instituer une commission d'enquête parlementaire relative aux conditions dans lesquelles sont appliquées les lois régissant la construction et les opérations immobilières et utilisés les crédits publics destinés à la construction de logements et d'équipements.

Après avoir rappelé que la Commission des Lois, appelée à statuer en droit, avait conclu à l'irrecevabilité de cette proposition de résolution, le rapporteur a souligné que le caractère extrêmement vaste et imprécis de l'objet de ce texte excédait très largement le cadre et les moyens d'une commission sénatoriale d'enquête.

Après un débat auquel ont participé notamment MM. Chatelain, Alliès, Voyant et le président, la commission n'a pas donné un avis favorable à une proposition de résolution dont l'adoption conduirait à une action inefficace. Elle a, par contre, retenu le principe de la création d'un groupe de travail sur les problèmes et la politique de la construction en France.

La commission a ensuite examiné l'avis de M. Laucournet sur les dispositions concernant *le Logement* du projet de loi de finances pour 1972.

Le rapporteur a, tout d'abord, analysé les trois grands problèmes du secteur du logement et de l'urbanisme : ampleur des besoins de logements restant à satisfaire ; accélération du phénomène d'urbanisation dans notre pays ; persistance du problème foncier.

Il a, ensuite, traité de la politique française du logement et de l'urbanisme : le V<sup>e</sup> Plan n'a pas atteint ses objectifs ; ceux du VI<sup>e</sup> Plan, bien que traduisant une progression, ne permettront pas de combler notre retard d'ici à 1975. Le rapporteur a également examiné le financement de la construction, les réformes du secteur H. L. M., le développement urbain, la politique foncière et l'évolution technique du secteur de la construction.

Un large débat s'est ensuite engagé, dans lequel sont notamment intervenus MM. Kieffer, Chauty, Voyant, Francou, Vade pied, Coudert, Bouloux et Lucotte. En conclusion de ce débat, le rapporteur a résumé les trois aspects qui lui paraissent essentiels en matière de logement et d'urbanisme :

— le problème foncier, dont l'importance primordiale appelle des mesures radicales et urgentes ;

— le problème financier, caractérisé par un certain nombre de réformes déjà intervenues ou en préparation et, notamment, par une orientation nouvelle de l'aide à la personne ;

— le problème technique, dominé par la nécessité d'obtenir un abaissement du coût de la construction.

En conclusion, le rapporteur a souligné l'importance et l'urgence qu'il y a à définir une politique globale et cohérente de la construction, au lieu d'actions au coup par coup et d'une prolifération de textes.

La commission a adopté les conclusions du rapporteur, qui a été très vivement félicité par l'ensemble de ses collègues pour la qualité de son exposé.

**Présidence de M. Jean Bertaud, président.** — *Au cours d'une seconde réunion tenue dans l'après-midi, la commission a examiné les dispositions de la loi de finances concernant la recherche, les problèmes atomiques, l'informatique, les activités spatiales et l'exploitation des océans présentées par M. Chauty.*

Après avoir indiqué qu'il limiterait ses observations sur la recherche à quelques données d'ordre économique, le rapporteur a abordé le problème de l'utilisation de l'énergie atomique. En ce qui concerne le Commissariat à l'Énergie atomique, il a

indiqué que cet organisme était en pleine mutation, compte tenu du développement des activités de production à l'intérieur et à l'extérieur du commissariat.

Traitant ensuite de la politique électronucléaire, M. Chauty a souligné l'intérêt pour la France de limiter au minimum sa dépendance vis-à-vis de l'étranger. Il a précisé, par ailleurs, que le prix du kilowattheure produit respectivement par les réacteurs nucléaires et les centrales thermiques était désormais du même ordre ; en outre, une tonne d'uranium enrichi équivaut, du point de vue énergétique, à 60.000 tonnes de fuel. Compte tenu de ces éléments, le rapporteur a jugé souhaitable que le programme d'équipement en centrales nucléaires soit développé au maximum. M. Chauty a donné, ensuite, quelques indications relatives à la production des réacteurs nucléaires existants utilisant presque tous encore la filière « graphite-gaz ».

En ce qui concerne la structure de notre industrie de l'atome, le rapporteur a rappelé, tout d'abord, les conditions dans lesquelles E. D. F. a été conduit à commander au groupe Creusot-Loire la chaudière nucléaire de Bugey-2, notre deuxième centrale à eau légère, et précisé qu'il existe deux autres groupes industriels en mesure de réaliser des centrales nucléaires : C. G. E.-Alsthom et Babcock-Atlantique, le premier utilisant la filière à eau bouillante (B. W. R.) de General Electric et le deuxième le procédé à eau pressurisée de Babcock International.

Dans ces conditions, et compte tenu de la construction prévue de huit centrales d'ici à 1975, le rapporteur a estimé qu'il était indispensable que se créent deux groupes assez importants pour satisfaire le marché intérieur et prendre pied sur le marché international.

Au sujet des surrégénérateurs dont le rendement est quatre-vingts fois supérieur à celui des réacteurs « à eau légère », M. Chauty s'est félicité de la création d'une société d'engineering ayant pour objet de préparer la construction des premières centrales industrielles de ce type, mais il a estimé qu'il convenait d'être très prudent, notamment dans la collaboration amorcée avec les Allemands, pour ne pas perdre, faute d'une stratégie et d'une tactique financière et commerciale appropriées, l'avance technique acquise dans ce domaine.

Examinant le problème des combustibles, le rapporteur a indiqué qu'en raison de l'accroissement rapide des besoins en matière fissile, il faudrait construire dès 1978, en Europe, une nouvelle usine d'enrichissement de l'uranium. A ce sujet, M. Chauty a évoqué les réticences de nos partenaires et déclaré que, faute de réaliser un accord avec eux, nous devrions envisager de construire seuls une telle usine.

Le rapporteur a évoqué ensuite l'accord conclu avec les Britanniques et les Allemands pour le retraitement des combustibles irradiés et s'est étonné, à ce propos, que la société mise sur pied dans ce but soit installée en Allemagne avec un statut de droit allemand.

M. Chauty a conclu qu'il conviendrait :

— de lancer au moins deux centrales nucléaires par an d'ici à 1975 ;

— de mettre au point des formules d'aide à l'exportation permettant à notre industrie atomique de conquérir le marché international ;

— de regrouper les activités concourant à la mise au point des surrégénérateurs ;

— de créer en France une industrie des combustibles nucléaires et de leur conditionnement ;

— d'amorcer un rapprochement au plan nucléaire avec la Grande-Bretagne en profitant de son entrée dans le Marché commun ;

— de réaliser, en collaboration ou non avec nos voisins européens, une usine d'enrichissement de l'uranium.

Répondant ensuite à MM. Laucournet, Guillaumot et Raymond Brun, M. Chauty a précisé que l'acquis technologique français était bien sauvegardé et que la collaboration avec la Grande-Bretagne était à la fois possible et souhaitable.

Quant à l'usine d'enrichissement, il a indiqué que celle-ci coûterait de 6 à 7 milliards de francs et consommerait 2 milliards de kilowattheures.

Au sujet de la pollution, il a précisé que les risques de contamination radioactive étaient à peu près nuls et que le seul problème était l'échauffement des eaux de refroidissement.

Enfin, en ce qui concerne la diversification des activités du C. E. A. et des dangers d'une privatisation excessive de cet établissement, le rapporteur a reconnu qu'une certaine reconversion apparaissait nécessaire et que certaines activités de production du C. E. A. devaient être sans doute confiées à des sociétés d'économie mixte ou des filiales.

Traitant ensuite des problèmes de l'informatique, M. Chauty a retracé le panorama de l'industrie informatique en Europe où la Compagnie internationale pour l'informatique (C. I. I.), société associée au plan-calcul occupe une place encore modeste. Ce problème est si important et sa répercussion sur les structures traditionnelles est si notable que tous les gouvernements accordent leur soutien à une entreprise nationale (Grande-Bretagne, Allemagne fédérale, Japon) ; pour sa part, la France a décidé de poursuivre son aide sous forme d'une nouvelle convention valable jusqu'en 1975.

Le rapporteur a souligné que le problème du financement de la location, soulevé l'année dernière, a trouvé sa solution dans la création par le Gouvernement d'une société spécialisée : la Compagnie internationale pour la location de matériel informatique (la CILOMI).

Certains obstacles — a ajouté le rapporteur — s'opposent au développement du domaine informatique, notamment le manque de personnel et l'insuffisance du réseau de télécommunications.

En concluant, M. Chauty a déclaré que l'informatique a bouleversé les conditions de l'information, mettant ainsi en cause des libertés essentielles : d'une part, la liberté privée atteinte par la masse de renseignements collectés sur les citoyens ; d'autre part, le droit à la connaissance qui ne doit pas être le monopole d'un seul, mais rester accessible à tous les groupes sociaux.

Abordant ensuite le problème des *activités spatiales*, M. Chauty a souligné, tout d'abord, les applications pratiques des satellites. Il a donné ensuite un aperçu des moyens logistiques dont dispose la France dans ce domaine et insisté, à ce propos, sur l'intérêt que présente la base de Kourou. Le rapporteur a rappelé ensuite les principales opérations entreprises dans le cadre français et international et évoqué, à ce propos, le récent échec du lancement de la fusée Europa-II, échec qu'il a imputé, notamment, à une coordination insuffisante des efforts des différents pays participants.

Il a conclu en soulignant l'intérêt pour l'Europe de disposer d'une couverture de télécommunications par satellite indépendante des Etats-Unis.

Traitant ensuite de l'*exploitation des océans*, M. Chauty a rappelé que le Centre national d'Exploitation des Océans (CNEXO) a regroupé de nombreuses activités allant de la réalisation de plongées à grande profondeur à l'étude de la météorologie marine. Il a regretté, à ce sujet, que l'Institut national des pêches soit resté à l'écart de cet effort de coordination.

Sous réserve de ces observations, la commission a adopté les conclusions favorables de son rapporteur.

AFFAIRES ETRANGERES,  
DEFENSE ET FORCES ARMEES

**Mercredi 17 novembre 1971.** — *Présidence de M. Jean Lecanuet, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Maurice Schumann, Ministre des Affaires étrangères, sur la situation internationale.

Le ministre a tout d'abord rappelé les points positifs de la visite de M. Brejnev en France dont les résultats ont marqué la possibilité d'une politique d'entente et de coopération à long terme entre des pays à système social différent.

En ce qui concerne la conférence sur la sécurité européenne, M. Schumann a indiqué que la préparation multilatérale de cette conférence pourrait commencer à Helsinki dès qu'un accord inter-allemand viendrait compléter l'accord des quatre sur Berlin conclu le 3 septembre dernier. Du point de vue du ministre, cette conférence pourrait se consacrer à l'examen des problèmes de sécurité, de coopération économique et des échanges culturels ; elle devrait s'ouvrir par un discours prononcé par chaque Ministre des Affaires étrangères fait au nom de la nation qu'il représente. M. Schumann a rappelé en revanche les réserves du Gouvernement français sur une réduction mutuelle et équilibrée des forces armées en Europe car il estime que des négociations sur ce point se traduiraient, dans les conceptions actuelles, par une négociation de bloc à bloc.

Rapportant les impressions de son voyage en Grande-Bretagne, le ministre s'est félicité du voyage de la Reine en France qui montre le caractère irréversible de l'adhésion britannique à la Communauté européenne. Il a souligné également l'identité de vues entre la France et la Grande-Bretagne sur les principaux problèmes internationaux, notamment en ce qui concerne le problème du règlement de la crise indo-pakistanaise et sur la situation au Moyen-Orient. La seule difficulté qui subsiste avec nos alliés britanniques se place dans le cadre communautaire, il s'agit du problème des règlements concernant la pêche.

A propos de la situation de la Communauté européenne et l'éventualité d'une prochaine conférence au sommet, M. Schumann a souligné la gravité des dissensions provoquées par la crise monétaire internationale et a émis l'espoir que le prochain voyage à Paris du Ministre des Affaires étrangères de la République fédérale, M. Scheel, permette un rapprochement des points de vues entre la France et l'Allemagne.

Les décisions prises le 9 février dernier par les Six, concernant la création d'une Union économique et monétaire sont en effet fortement ébranlées par les politiques actuellement divergentes suivies au sein de la Communauté. Il est donc indispensable qu'un front commun en Europe puisse être constitué. La conférence au sommet devra également évoquer l'avenir institutionnel de la Communauté européenne et les propositions constructives faites par le Président de la République française en janvier dernier peuvent constituer la base d'une relance en ce domaine.

A propos de l'entrée de la Chine aux Nations Unies et du discours prononcé par le représentant de la délégation chinoise ces jours derniers à New York, le ministre a indiqué qu'il n'y avait pas lieu de considérer la position prise par le Gouvernement de Pékin comme comportant une novation par rapport aux positions antérieures : la Chine refuse de jouer le rôle d'une superpuissance et se veut le leader du Tiers Monde.

En terminant M. Schumann a évoqué la récente conférence de Lima au cours de laquelle quatre-vingt-quinze pays en voie de développement ont défini une position commune en vue de la prochaine conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement.

Le ministre a enfin répondu à un grand nombre de questions qui lui furent posées par des membres de la commission et notamment par MM. Boin, Pierre Giraud, Pado, Jean Colin, Yver, Lhospiéd, Palmero, Boucheny, Périquier et Kauffman.

Répondant à M. Taittinger, le ministre a été amené à préciser que les 50 Mirage V, dont Israël demandait le remboursement, seront uniquement affectés à l'équipement des armées françaises.

A M. Monnerville qui l'interrogeait sur la ratification de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, soulignant la gravité de la déclaration faite récemment par le professeur Cassin, le ministre a rappelé les réponses qu'il avait faites à l'Assemblée nationale sur ce sujet.

**Jeudi 18 novembre 1971.** — *Présidence de M. Jean Lecanuet, président.* — La commission a entendu M. Michel Debré, ministre d'Etat chargé de la Défense nationale, sur le budget des Armées pour 1972.

Sur la proposition du président, il a été convenu avec le ministre d'Etat qu'au cours de l'intersession parlementaire la commission se réunirait pour débattre des problèmes généraux relatifs à la politique de défense. Il a été également envisagé que le Sénat ouvrirait une discussion publique sur ces mêmes problèmes en recourant à la procédure de la question orale avec débat.

Le ministre d'Etat a exposé ensuite que le Titre V du budget militaire, consacré à l'équipement, représentait exactement la deuxième tranche de la loi-programme de 1970, moyennant certains arbitrages à l'intérieur du budget, en vue de compenser l'effet d'une hausse des prix plus élevée que le prévoyait le III<sup>e</sup> Plan.

En ce qui concerne le Titre III (Fonctionnement), il comporte un certain nombre de mesures catégorielles en faveur des personnels : il établit ainsi un « statut des sous-mariniens » rendu

nécessaire par le caractère exceptionnel de la tâche et des conditions de vie des équipages des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins. Il fixe également que les officiers issus des écoles dont les élèves proviennent des corps de sous-officiers recevront une bonification d'ancienneté d'un an, les mettant ainsi à égalité d'ancienneté avec leurs camarades issus des écoles militaires de recrutement direct ; de même la pyramide des sous-officiers est améliorée.

Le ministre d'Etat a souligné le succès avec lequel le Conseil supérieur de la fonction militaire vient de travailler pendant sa première année de vie.

Il a enfin marqué l'effort accompli dans le budget pour les crédits d'infrastructure qui augmentent d'environ 6 p. 100 et de matériels, qui augmentent de 13 p. 100 en moyenne.

M. Debré a ensuite souligné que l'effort de gestion des crédits militaires avait abouti à leur présentation, encore officieuse pour 1972, sous la forme d'un « budget de programme », selon les règles de la « rationalisation des choix budgétaires » (R. C. B.). Cette méthode, à ses yeux, permet une très grande honnêteté budgétaire en même temps qu'une vision plus claire de l'utilisation des crédits.

Enfin, il a appelé l'attention de la commission sur la nécessité qui s'impose de plus en plus d'établir des plans à long terme en ce qui concerne les équipements majeurs des armées. C'est ainsi qu'un plan naval de quinze ans est à la dernière phase administrative de sa préparation et qu'un plan aérien pour la même période commence à s'élaborer. M. Debré a souligné que les choix dans ces domaines étaient particulièrement difficiles à faire, pour tenir compte à la fois de la politique, de la stratégie et des conceptions tactiques.

A la suite de son exposé, le ministre d'Etat a répondu aux questions que lui ont posées les commissaires, notamment MM. Taittinger, Pierre Giraud, Boin, Parisot et Louis Martin.

La commission a enfin entendu et approuvé les rapports pour avis de M. Taittinger sur la section « Air » et de M. Boin sur la section « Marine » du budget militaire.

## AFFAIRES SOCIALES

**Mardi 16 novembre 1971.** — *Présidence de M. Marcel Darou, président.* — La commission a entendu l'avis de M. Lambert sur le budget des Anciens Combattants et Victimes de guerre. Après avoir fourni quelques indications chiffrées sur la structure de ce budget, M. Lambert a examiné devant la commission les principaux problèmes qui y sont traités ou qu'il y a lieu d'évoquer

à son propos (connaissances statistiques relatives aux anciens combattants et victimes de guerre, rapport constant) et présenté le bilan des mesures positives qu'il prévoit.

Il a ensuite relevé les nombreuses lacunes du projet de loi de finances en ce qui concerne la situation des veuves et des orphelins de guerre, le retour à la parité des retraites des combattants, les problèmes propres aux anciens combattants d'Afrique du Nord auxquels la qualité d'ancien combattant n'a pas encore été reconnue, la revalorisation des retraites mutualistes, les forclusions, la retraite anticipée pour les anciens prisonniers de guerre et pour les anciens combattants et victimes de guerre en général, la réglementation en matière de pensions des anciens internés résistants et politiques, les pensions au « taux du grade », enfin, l'attribution de la Légion d'honneur à titre posthume.

Le rapporteur a particulièrement insisté sur trois problèmes latents qui apparaissent importants à ses yeux : la situation des anciens combattants ressortissant de pays ayant appartenu à la Communauté, le rapport constant, la création d'une commission tripartite (administration, fonctionnaires, associations).

Dans la discussion qui s'est engagée à la suite de l'exposé du rapporteur pour avis, M. Souquet a demandé à la commission si elle accepterait un amendement tendant à reconnaître la qualité de pupille de la Nation aux enfants des membres des forces de police morts en service commandé en Algérie. A l'unanimité, la commission a donné un avis favorable à cet amendement.

M. Méric a déploré que le camp de Rawa-Ruska n'ait pas encore été reconnu officiellement comme camp de concentration par la France et félicité le rapporteur d'avoir soulevé ce problème dans son rapport.

M. Viron a suggéré au rapporteur d'évoquer dans des termes semblables le cas de la forteresse de Huy.

M. Gaudon a critiqué la faiblesse des réalisations concrètes par rapport aux promesses qui avaient été faites à l'U. F. A. C. par le Gouvernement.

S'associant à ces critiques, le président a exprimé sa déception que le 8 mai ne soit pas reconnu légalement comme jour férié, chômé et payé et a informé la commission de son intention de déposer un amendement de suppression des crédits du Titre IV, dans le but d'en obtenir le réexamen et la revalorisation. L'amendement a été adopté par la commission à l'unanimité, un commissaire s'abstenant.

Au terme de la discussion, l'avis de M. Lambert a été adopté à l'unanimité.

Puis la commission a entendu l'avis de M. Méric sur le budget du travail, de l'emploi et de la population.

Le rapporteur a fait état de la forte progression de ce budget (+ 21 p. 100) et a noté avec satisfaction ses aspects positifs : renforcement des effectifs de l'administration centrale qui demeurent néanmoins insuffisants pour atteindre les objectifs ambitieux que s'est fixés le Gouvernement ; renforcement et revalorisation de l'inspection du travail ; développement des études quantitatives et qualitatives sur le marché de l'emploi, notamment grâce à l'automatisation ; amélioration du fonctionnement et extension de l'Agence nationale pour l'emploi ; action en faveur de l'insertion des handicapés dans la vie professionnelle ; développement et réorientation des activités de l'association pour la formation professionnelle des adultes dans le cadre de la politique de formation professionnelle ; accueil et contrôle des travailleurs immigrés (subventions au Fonds d'action sociale et à la Société nationale de construction de logements de travailleurs).

Enfin, M. Méric a exprimé quelques inquiétudes quant au nombre élevé des accidents du travail (suggérant comme remède à ce fléau le développement de la pratique de la journée continue), quant à la situation du marché de l'emploi et au chômage des jeunes, quant aux risques de ralentissement de la conjoncture économique et à ses conséquences sur la situation sociale, quant à la place insuffisante qui est faite à la femme dans la vie économique nationale.

Après avoir annoncé qu'il comptait traiter en outre dans son rapport écrit des problèmes qui se posent aux travailleurs âgés, M. Méric a suggéré à la commission d'adopter les crédits du budget du travail.

M. Grand a félicité le rapporteur d'avoir longuement insisté sur la nécessité du renforcement de l'Inspection du travail et souhaité avec M. Lambert que le rapport écrit insiste sur l'effort à fournir pour la plus large information des intéressés en matière de formation professionnelle.

M. Viron a demandé que l'attention du Gouvernement soit attirée sur les nombreuses atteintes à la liberté syndicale dans les entreprises.

Les conclusions favorables de l'avis présenté par M. Méric ont été adoptées à l'unanimité des commissaires.

**Mercredi 17 novembre 1971.** — *Présidence de M. Marcel Darou, président.* — Le président a tout d'abord donné connaissance d'une lettre adressée par le Président du Sénat à chacun des présidents de commissions permanentes et rappelant un certain nombre de recommandations adoptées par la Conférence des Présidents en vue d'une meilleure préparation des travaux budgétaires du Sénat.

La commission a procédé à l'examen de l'avis de M. Robert Soudant sur le budget annexe des prestations sociales agricoles (B. A. P. S. A.). M. Soudant a rappelé à la commission les grandes masses du B. A. P. S. A., en signalant la croissance considérable de ce budget annexe dont le volume dépasse, pour la première fois, les 10 milliards de francs, en augmentation de 15,75 p. 100 sur le précédent budget. Il a indiqué que certaines évaluations de dépenses avaient été surestimées, notamment en ce qui concerne l'assurance maladie des exploitants agricoles (A. M. E. X. A.) et que l'Assemblée nationale avait modifié l'équilibre du B. A. P. S. A. en réduisant tout d'abord les taxes de reprise sur les céréales et les betteraves et en réduisant de 150 millions les dépenses de l'A. M. E. X. A. Il a souligné que malgré la promesse du Gouvernement de réduire de 51 millions le montant des cotisations demandées aux exploitants agricoles, la charge globale de celle-ci augmentera en 1972 de 18,7 p. 100 bien que les mesures nouvelles soient très limitées...

Au terme de l'exposé de M. Soudant, un débat sur le B. A. P. S. A. s'est instauré au sein de la commission.

M. Lejeune a pensé qu'il serait souhaitable d'insister sur la trop grande disproportion qui existe entre l'effort financier fait pour la collectivité nationale et celui qui est demandé à la profession, compte tenu des difficultés dans lesquelles elle se trouve, surtout dans les régions de petite exploitation. M. Lejeune a également formulé le souhait que les conjoints d'exploitants puissent bénéficier, quand il y a lieu, de pensions d'invalidité.

Par 12 voix contre 3 et 6 abstentions, la commission a décidé de donner un avis favorable à l'adoption du B. A. P. S. A.

M. Henriet a demandé que l'on attire l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'assouplir les conditions dans lesquelles sont reconnues, en agriculture, l'invalidité et l'inaptitude au travail.

La commission a, après les explications fournies par le rapporteur pour avis et sous réserve d'une meilleure connaissance des décisions prises en dernière heure par l'Assemblée nationale, décidé à l'unanimité, de donner un avis favorable à l'adoption de l'article 41 du projet de loi de finances.

A l'issue d'une discussion à laquelle ont pris part, outre le président et le rapporteur pour avis, MM. de Wazières, Barbier, Jean Gravier, Lejeune, la commission a pris la même décision sur l'article 42.

La commission a ensuite procédé à l'examen de l'avis de M. Lucien Grand sur le budget « Santé publique et travail » (section commune, section Santé publique et Sécurité sociale). Le rapporteur pour avis a tout d'abord rappelé à ses collègues les grandes masses des crédits de la « Section commune » (aux deux ministères de la Santé publique et du Travail, qui gardent une administration centrale et une inspection générale communes) et des crédits de la section « Santé publique et Sécurité sociale »).

Il a ensuite indiqué les principales lignes directrices selon lesquelles se développera l'action du ministère au cours de l'année à venir :

— renforcement des moyens administratifs et amélioration des carrières du personnel, permettant une meilleure efficacité de l'administration centrale et des services extérieurs ;

— mesures diverses concourant à une meilleure satisfaction des besoins de formation de personnels sanitaires et sociaux ;

— organisation des secours d'urgence ;

— lutte contre les toxicomanies ;

— prévention du suicide ;

— dialyse rénale ;

— prophylaxie des affections cardio-vasculaires ;

— Vaccination antitétanique des adultes ;

— Action en faveur des catégories défavorisées : aide médicale, aide sociale, maintien à domicile chaque fois que cela est possible des personnes âgées, réadaptation des handicapés, réduction des frais d'hébergement dans les foyers de jeunes travailleurs ;

— Accroissement des moyens de la recherche médicale ;

— Accélération de la réalisation du programme d'équipement.

Après l'exposé fait par M. Grand, M. Henriot a formulé le souhait que l'accent soit mis sur la nécessité de développer les actions de prévention des handicaps de l'enfance.

M. Mezard a demandé que l'on insiste sur les très graves déficits en personnels des services de l'action sanitaire et sociale, de la santé scolaire et sur le problème de la reconversion des sanatoria.

M. Pierre Brun a déploré le mauvais exemple que donne le ministère de la santé publique dans le domaine de son propre logement.

M. Lemarié a estimé nécessaire une meilleure coordination dans la réalisation du réseau de maisons de retraite, de foyers pour personnes âgées, de façon à éviter les zones blanches et les doubles emplois. Le rapporteur pour avis, indiquant que

le ministère comme les collectivités intéressées éprouvent de grandes difficultés à fixer une doctrine satisfaisante, a suggéré à la commission de constituer prochainement un groupe d'étude de ces problèmes.

MM. Soudant et Braconnier ont attiré l'attention sur les dangers qu'il y aurait à bloquer pendant trop longtemps, même sous le prétexte de la recherche d'une meilleure doctrine, la réalisation de maisons de retraite, surtout dans les départements qui souffrent de sous-équipement.

Le rapport pour avis de M. Grand a été adopté, après qu'à l'unanimité, un commissaire s'abstenant, la commission eut décidé de donner un avis favorable à l'adoption des crédits de la « Section commune » et de la section « Santé publique et Sécurité sociale » du budget de la santé et du travail.

Enfin, la commission a désigné M. Blanchet comme rapporteur du projet de loi (n° 24, session 1971-1972) modifiant le titre I<sup>er</sup> du Livre IV du Code de la Santé publique.

#### FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

**Lundi 15 novembre 1971.** — *Présidence de M. Marcel Pellenc, président.* — La commission a entendu le rapport pour avis de M. Marcel Martin, sur le projet de loi (n° 7, session 1971-1972), instituant l'aide judiciaire, adopté par l'Assemblée nationale, dont la Commission des Lois est saisie au fond.

A la suite d'un débat où sont intervenus MM. Marcel Pellenc, président, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, Armengaud, Yves Durand, Marcel Martin, de Montalembert et De Montigny, rapporteur de la Commission des Lois, la commission a adopté un amendement à l'article 7 du projet de loi et tendant à fixer à un pourcentage de 10 p. 100 par enfant à charge les majorations pour charges de famille qui pourront affecter les plafonds maximum de ressources ouvrant droit à l'aide judiciaire totale ou partielle, et cela dans la limite du double de ces plafonds.

La commission a ensuite entendu le rapport pour avis de M. Marcel Martin sur les dispositions financières du projet de loi (n° 10, session 1970-1971), relatif à l'unification de certaines professions judiciaires, adopté par l'Assemblée nationale, dont la Commission des Lois est saisie au fond.

M. Marcel Martin a indiqué que l'article 34 de ce projet instituait une taxe parafiscale destinée au paiement, par le Fonds d'organisation de la nouvelle profession, des indemnités pré-

vues par ailleurs dans le projet de loi. Il a fait observer que ce prélèvement fiscal sur la représentation et l'assistance en matière civile et pénale et sur certaines formalités de procédure ne paraît pas conforme à la définition des taxes parafiscales, donnée par l'article 4 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances. Les taxes parafiscales sont en effet perçues, selon les termes de cet article, dans un intérêt économique et social au profit d'une personne morale de droit public ou privé autre que l'Etat, et frappent une catégorie de citoyens ayant un lien direct avec cette personne morale. Or le Fonds d'organisation créé par le projet de loi relatif à l'organisation de certaines professions judiciaires est trop peu distinct de l'Etat pour constituer une personne morale de droit public.

Par ailleurs, il n'est pas conforme à l'esprit de l'article 4 cité plus haut de faire supporter par des tiers — les justiciables — les frais d'une réorganisation professionnelle. Après un débat où sont intervenus MM. Marcel Pellenc, président, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, Armengaud, Marcel Martin, Le Bellegou et Piot, rapporteurs de la Commission des Lois, la commission a adopté, sur la proposition de son rapporteur, un amendement tendant à supprimer l'article 34 du projet de loi.

Enfin, après un échange de vues avec les rapporteurs au fond de la Commission des Lois, la commission a évoqué le problème de l'opposabilité de l'article 40 de la Constitution à un certain nombre d'amendements.

La commission a désigné M. Marcel Martin comme représentant du Sénat au Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire.

**Mardi 16 novembre 1971.** — *Présidence de M. Marcel Pellenc, président, et de M. Driant, vice-président.* — Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, M. Legouez, rapporteur spécial, a présenté le budget des Anciens Combattants qui se monte à 7,5 milliards de francs. Il a noté que l'augmentation de 7,27 p. 100 de la retraite du combattant, qui atteindra ainsi 365 F par an, correspondait pratiquement à l'application du principe du rapport constant. M. Legouez a évoqué les différentes améliorations qu'il serait souhaitable d'apporter à la situation des anciens combattants et des veuves de guerre : calcul de la pension de ces dernières sur la base de 500 points, alignement de la situation des anciens combattants de la guerre 1939-1945 sur celle des anciens combattants de la guerre 1914-1918, reconnaissance des droits des anciens combattants de la

guerre d'Algérie. Le rapporteur spécial a estimé que le coût total de ces améliorations serait de l'ordre de 1 milliard de francs.

M. Martial Brousse a regretté que la satisfaction de demandes qu'il estime justifiées soit subordonnée à un problème de disponibilité de crédits. Il s'est élevé contre la référence à la notion d'assistance au sujet des anciens combattants ; selon M. Martial Brousse, il s'agit en l'occurrence de réparation et de reconnaissance.

A l'issue d'un débat au cours duquel sont intervenus MM. Marcel Pellenc, président, Coudé du Foresto, rapporteur général, et Schmitt, la commission a décidé, sur la proposition de son rapporteur, d'insister auprès du Gouvernement pour qu'il consente de nouvelles améliorations sur divers points qui seront indiqués dans le rapport écrit.

La commission a ensuite adopté les articles 45 et 46 du projet de loi de finances relatifs l'un au relèvement des majorations des pensions d'ascendants, l'autre à l'octroi de bonifications pour campagne de guerre aux Alsaciens et aux Mosellans incorporés de force.

Après avoir rendu hommage à son prédécesseur M. Portmann, M. Héon, rapporteur spécial du budget des Affaires étrangères, a tout d'abord indiqué que ce budget augmenterait en 1972 de 11,4 p. 100 par rapport à 1971. Il a examiné successivement les moyens des services, les interventions diplomatiques et les relations culturelles, scientifiques et techniques.

Après avoir évoqué l'équipement du ministère en matériel d'informatique et le renforcement de la sécurité dans les postes à l'étranger, M. Héon a indiqué qu'il était prévu de créer une ambassade à Bahrein, de rouvrir le consulat de Kano (Nigeria) et de transférer notre ambassade au Brésil de Rio à Brasilia.

Passant aux crédits d'aide militaire, le rapporteur spécial a souligné leur maintien à leur niveau de 1971 et indiqué que l'aide au Cambodge était sensiblement réduite.

Les crédits affectés aux relations culturelles, scientifiques et de coopération technique s'élèveront à 1.037 millions, a indiqué M. Héon qui a examiné l'effort fait pour développer l'enseignement du français, notamment au Moyen-Orient, en Afrique anglophone, en Haïti et en Louisiane. Puis, examinant les crédits d'aide au développement, il a noté la volonté du Gouvernement de redéployer ses interventions tout en évitant leur dispersion.

Au cours du débat qui a suivi l'exposé du rapporteur, M. Armengaud a regretté l'absence de politique immobilière de nos postes diplomatiques, la disparition de la presse fran-

çaise au Maroc, le mauvais état de nos relations avec le Cambodge et le Sud Viet-Nam, la situation matérielle précaire des hôpitaux de Pnom-Penh et Saigon et le caractère discutable des orientations retenues pour l'enseignement de la langue française.

Sont ensuite intervenus dans la discussion MM. Coudé du Foresto, rapporteur général; Monory, qui a notamment évoqué le problème de l'augmentation des dépenses de l'O.N.U. et celui de l'intéressement des communes à la coopération internationale, et Edouard Bonnefous, qui a souhaité l'apurement de notre contentieux financier vis-à-vis de l'O. T. A. N.

M. Schmitt, rapporteur spécial, a ensuite présenté les crédits de la Coopération. Ceux-ci augmenteront de 14 p. 100 en 1972 pour atteindre ainsi une somme de 1.508 millions. Les dépenses de fonctionnement augmenteront de 45 millions, a indiqué le rapporteur qui a également souligné la majoration des dépenses pour les centres scientifiques et l'augmentation des subventions versées au Fonds d'aide et de coopération.

Dans le débat qui a suivi cet exposé, MM. Coudé du Foresto, rapporteur général, Monory et Armengaud sont intervenus pour souhaiter notamment l'intéressement de la jeunesse à la coopération et pour souligner que, en pourcentage du produit national brut, la France était le pays qui faisait le plus grand effort pour l'aide au développement.

Enfin, Mlle Rapuzzi, rapporteur spécial, a présenté son rapport sur les crédits des ports maritimes. Après avoir souligné que le trafic de ces ports avait augmenté de 14 p. 100 en 1970, le rapporteur spécial a indiqué que les crédits des ports maritimes atteindraient 425 millions pour 1972 contre 366 millions en 1971. Cette majoration des crédits résulte de l'augmentation de 11 p. 100 des subventions versées aux ports autonomes et de 2,7 p. 100 des crédits d'entretien pour les autres ports, tandis que, au titre des dépenses en capital, les autorisations de programme se monteront à 377 millions en 1972.

M. Coudé du Foresto, rapporteur général, a demandé au rapporteur de souligner combien l'absence de projets pour le port de La Pallice était regrettable, compte tenu des possibilités naturelles du site.

*Présidence de M. Marcel Pellenc, président. — Au cours d'une deuxième séance, la commission a d'abord procédé à l'audition de M. Chalandon, Ministre de l'Équipement et du Logement, sur les crédits de son ministère. Répondant aux questions d'ordre général qui lui étaient posées par M. Coudé du Foresto, rappor-*

teur général, au nom de M. Dulin, rapporteur spécial, le ministre a indiqué que la progression du budget de l'Équipement et du Logement est pleinement cohérente avec les objectifs du VI<sup>e</sup> Plan.

L'accent dans le domaine routier est mis sur les routes en rase campagne et les autoroutes, dans la mesure où leur financement est encore assuré par l'État. Pour la voirie urbaine, la progression des crédits est moins forte en raison de l'effort important poursuivi en 1971. Au total, 1,79 milliards seront consacrés aux autoroutes dont 400 millions financés par le budget. Ce chiffre correspond à 400 kilomètres lancés en 1972. Dans le cadre des concessions passées avec les sociétés constructrices, les 2.500 kilomètres prévus au VI<sup>e</sup> Plan devraient être réalisés.

Dans la voirie en rase campagne, le retard pris au cours du V<sup>e</sup> Plan devrait être progressivement rattrapé.

En 1972, les crédits atteindront 1,111 milliard en accroissement de 46 p. 100 sur 1971. L'action dans le domaine de la voirie urbaine concerne notamment les villes nouvelles. Entre Paris et la province, la répartition se fait par moitié. A ce rythme, les problèmes des villes de province seront résolus beaucoup plus vite que ceux de la région parisienne.

Au point de vue de l'exploitation — entretien et renforcement — l'effort portera sur la mise hors gel des grands axes à raison de 400 kilomètres en 1972 et sur leur entretien en fonction de la densité de la circulation qu'ils supportent. On s'efforcera également de résorber les pointes de trafic, et de supprimer certains points noirs.

A propos des grands itinéraires, le ministre a répondu à diverses questions de :

— M. Descours Desacres, sur le financement de l'autoroute de Normandie dont la construction ne devrait pas être retardée ;

— M. Dulin, sur la déviation de la R.N. 10 à Angoulême, l'itinéraire de l'autoroute A 10 entre Poitiers et Bordeaux et sur la voie Centre-Europe-Atlantique ;

— MM. Bousch et Kistler sur la construction de l'autoroute Paris—Metz—Strasbourg et notamment la déviation du col de Saverne qui entrera en service en 1976 ;

— M. Monory, sur les délais d'achèvement de l'autoroute A 10 Paris—Tours ;

— M. Edouard Bonnefous, sur les autoroutes dans la région parisienne, notamment l'aboutissement de l'autoroute A 10, l'encombrement du boulevard périphérique, la réalisation de la voie rapide sur berge de la rive gauche, le doublement du tunnel de l'autoroute de l'Ouest.

Puis le ministre a présenté les dispositions de l'article 56 du projet de loi de finances relatif au classement de certaines routes nationales dans la voirie départementale. Le réseau national se caractérise par son hétérogénéité et les difficultés d'entretien. Le schéma routier qui vient d'être adopté comprend 25.000 kilomètres de grands itinéraires qui absorberont la totalité des crédits d'entretien pendant longtemps, aux dépens des autres routes. Dans ces conditions, il est essentiel d'assurer une coordination entre la voirie départementale et la voirie nationale, en vue d'aboutir à l'utilisation la meilleure des crédits. La redistribution des tâches contraindra les départements à une meilleure sélection de leurs travaux, grâce notamment à l'aide incitative de l'Etat qui s'élèvera à 300 millions de francs par an. A une conception rurale de la politique routière, a estimé le ministre, il faut substituer une conception industrielle.

M. Marcel Pellenc, président, a souligné l'état de dégradation du réseau transféré dont la remise en état sera extrêmement coûteuse pour les départements.

M. Coudé du Foresto, rapporteur général, tout en précisant qu'il n'était pas opposé au principe du projet, a renforcé l'argumentation du président et estimé que le transfert devait être progressif, sinon l'état d'une partie de la voirie risquait de s'aggraver.

Le ministre a répondu que, même maintenu dans la voirie nationale, le réseau ne s'en trouvera pas amélioré.

MM. Boyer-Andrivet, Monory et André Colin ont fait alors remarquer que les causes de dégradation, notamment la réglementation concernant les poids lourds, échappent à la volonté des collectivités locales et qu'il convient, dans ces conditions, d'assurer à ces dernières une source de financement variant avec l'importance du trafic en leur réservant, par exemple, une fraction de la taxe sur les carburants.

Puis la commission a procédé à l'audition de M. Robert Poujade, Ministre délégué chargé de la Protection de la nature et de l'Environnement, sur les crédits de son ministère.

Le ministre a d'abord présenté l'organisation de son ministère et les attributions des divers services. Puis il est passé à l'examen de ses crédits. En 1971, en raison de la date de création du ministère, celui-ci n'a pas eu de crédits propres mais il a disposé de crédits mis à sa disposition par d'autres ministères auxquels se sont ajoutées les dotations du Fonds interministériel pour l'aménagement de la nature et de l'environnement (F. I. A. N. E.) dont la structure et les règles d'emploi sont inspirées de celles du Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire

(F. I. A. T.). La plupart de ces crédits correspondent, d'ailleurs, à des actions déjà engagées, si bien que peu d'opérations nouvelles ont été lancées. Le ministre a retracé l'emploi de la première tranche des crédits du F. I. A. N. E. en 1971 : lutte contre la pollution des eaux et diverses nuisances, protection de la nature, environnement urbain et villes nouvelles.

Puis le ministre est passé à l'examen du budget de 1972 qui, a-t-il dit, a été préparé avec le souci de réduire le plus possible les dépenses de fonctionnement au profit des crédits d'équipement. Les effectifs dont il dispose directement ou par l'intermédiaire d'autres ministères s'élèvent à 213 emplois auxquels il faut ajouter 54 postes inscrits au budget du développement industriel et scientifique pour la surveillance des établissements classés. Parmi ces emplois, on relève notamment des emplois d'inspecteur général, de délégué régional et de personnel des ateliers régionaux des sites.

En ce qui concerne les crédits, il est difficile d'opérer une comparaison avec 1971 car les crédits qui lui ont été transférés ne correspondent pas exactement aux tâches assurées par le nouveau ministère, ce qui a conduit à créer de nouvelles rubriques concernant l'atmosphère, l'évacuation des déchets solides, l'aménagement des parcs et espaces naturels. Des crédits sont également dégagés en faveur des actions de recherche, préalable indispensable à l'engagement de toute action. Enfin, un effort particulier est entrepris en faveur des actions de formation et d'information.

Au total, les crédits sont certes encore insuffisants mais leur effet multiplicateur est loin d'être négligeable. Dans une conception large englobant non seulement les crédits directement affectés au ministère mais également ceux pour lesquels le ministre délégué est informé et donne son avis, les crédits de l'environnement atteindront 1.200 à 1.500 millions de francs.

En conclusion, le ministre a souligné que la protection de l'environnement n'est pas un luxe mais une nécessité, qu'il n'y a pas d'oppositions entre une telle action et le développement économique, cause de dégradation de l'environnement, dont le coût n'est pas très nettement perçu et qu'en tout état de cause, il convient d'agir, compte tenu du contexte international et de la concurrence qui s'y développe.

Des questions ont alors été posées au ministre, d'abord par M. Edouard Bonnefous, rapporteur spécial, qui a déploré le peu de cas que l'architecture et la construction immobilière faisaient actuellement du respect des paysages et des sites. Le rapporteur s'est interrogé également sur les limites du pouvoir de régle-

mentation du ministre délégué et ses moyens de faire respecter cette réglementation. Il a également insisté sur la nécessité de faire porter l'action sur quelques secteurs prioritaires, sur l'importance de l'effort d'éducation à poursuivre en liaison avec le Ministère de l'Education nationale, enfin sur la possibilité d'obtenir des mesures de détaxation et des facilités d'emprunt en faveur des activités polluantes qui font un effort d'équipement pour lutter contre la pollution.

Le ministre a également répondu à des questions de :

— M. de Montalembert, sur l'articulation des ministères chargés respectivement de l'aménagement du territoire et de la protection de la nature ;

— M. André Colin, sur la pollution des mers et sur la nécessité de mettre des crédits à la disposition des collectivités locales qui font un effort d'amélioration de l'environnement ;

— M. Henneguelle, sur les limites de la répression en matière de pollution et l'importance de l'action éducative ;

— M. Coudé du Foresto, rapporteur général, sur la nécessité d'établir des priorités et de coordonner les actions ;

— M. Armengaud, sur la protection de la forêt de l'Estérel et sur l'application de la réglementation en matière de pollution des eaux.

**Mercredi 17 novembre.** — *Présidence de M. Marcel Pellenc, président.* — *Au cours d'une première séance,* la commission a entendu le rapport de M. Edouard Bonnefous sur le budget du Ministère des Affaires culturelles.

Après avoir noté que l'augmentation appréciable des crédits ne constituait guère qu'un début de rattrapage du retard pris dans les années passées, le rapporteur spécial a examiné les crédits destinés à la construction du centre Beaubourg et il a regretté l'absence de renseignements sur le coût total des travaux. Puis il a présenté les crédits du Fonds d'intervention culturelle et le renforcement des moyens de l'administration. Passant aux crédits destinés aux musées, le rapporteur spécial s'est inquiété de l'insuffisance des moyens de surveillance.

M. Bonnefous a insisté sur les problèmes de la protection des sites, qu'il juge insuffisante, et sur ceux des secteurs sauvegardés. M. de Bagnaux, rapporteur pour avis de la Commission des Affaires culturelles, a critiqué le fonctionnement des commissions des sites.

Pour l'enseignement de l'architecture, M. Bonnefous s'est inquiété de la diminution des autorisations de programme qui compense les augmentations des crédits de fonctionnement.

Enfin, le rapporteur spécial a présenté les crédits de la création artistique, du cinéma, des théâtres, des maisons de la culture et des théâtres lyriques. Présentant les principaux thèmes qu'il abordera dans son intervention orale devant le Sénat, le rapporteur spécial a examiné successivement les points sur lesquels il était d'accord avec le ministre des Affaires culturelles, les demandes présentées par la commission en 1970 qui ont obtenu une réponse satisfaisante, les demandes qui n'ont pas reçu de réponse et les problèmes nouveaux. Il a notamment insisté sur les problèmes de coordination entre le Ministère des Affaires culturelles et celui de l'Environnement, sur le fonctionnement de la Réunion des théâtres lyriques nationaux, sur la baisse du taux de fréquentation du Théâtre national populaire, sur l'intérêt que présenterait un emprunt destiné à la sauvegarde des monuments historiques et sur la nécessaire protection des objets d'art dans les églises dont la dispersion inconsidérée équivaut à une dilapidation de considérables richesses artistiques nationales.

Sur ce dernier point, un débat s'est ouvert au cours duquel sont intervenus MM. Coudé du Foresto, rapporteur général, de Bagnaux, rapporteur pour avis de la Commission des Affaires culturelles, Raybaud, Legouez et Schmitt. Il a été décidé de demander au ministre d'inviter les préfets à rappeler aux maires leurs droits et leurs pouvoirs en la matière et à leur recommander de faire déposer dans des musées les objets d'art qui n'auraient plus leur place dans les lieux de culte.

Le rapporteur spécial a souhaité la réorganisation du marché des œuvres d'art à Paris, la prise de décisions claires au sujet de l'aménagement des Halles, de Bercy, du quai de Javel, la revision des projets relatifs à l'aérodrome de Toussus-le-Noble qui font passer de graves menaces sur le château de Versailles en même temps que sur les populations de la ville nouvelle de Trappes. Il s'est enfin inquiété du coût d'un éventuel musée Picasso.

MM. Bonnefous et de Bagnaux ont échangé leurs observations sur le fonctionnement de l'Académie de France à Rome. MM. Marcel Pellenc, président, et Armengaud ont présenté des observations sur les crédits de la Réunion des théâtres lyriques nationaux.

M. Descours Desacres, rapporteur spécial, a ensuite présenté les comptes spéciaux du Trésor dont le montant total sera de 27,9 milliards en 1972. Il a noté avec satisfaction les clôtures de comptes prévues aux articles 52, 53 et 54 du projet de loi de finances, puis il a signalé l'extension du compte « Assistance financière à la Turquie » prévue à l'article 51 du projet.

M. Descours Desacres a regretté le manque de clarté de certains comptes puis, après s'être étonné de ce que certains comptes d'avances soient dotés et que d'autres ne le soient pas, il a signalé que le compte de soutien à l'industrie cinématographique ne respectait pas les prescriptions de l'article 25 de la loi organique relative aux lois de finances.

La gestion du Fonds de soutien aux hydrocarbures appelle des critiques qui pourraient, selon le rapporteur, conduire à refuser d'autoriser la perception du prélèvement affecté à ce fonds.

Le rapporteur spécial a ensuite regretté que les dotations des comptes spéciaux fassent l'objet, en cours d'exercice, de modifications importantes sans que le Parlement soit consulté, puis il a présenté les dotations du fonds d'adduction d'eau, du fonds forestier national, du service financier de la Loterie nationale, du fonds d'expansion économique de la Corse, du compte de gestion des titres de sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat, du compte de l'Union des groupements d'achats publics.

M. Armengaud a présenté des observations sur le Fonds de soutien aux hydrocarbures et sur l'absence de contrôle parlementaire sur les fonds publics destinés à l'Etablissement de recherche et d'activités pétrolières (E. R. A. P.). Sont ensuite intervenus dans le débat MM. Coudé du Foresto, rapporteur général, et Courrière. A l'issue de la discussion, la commission a décidé d'adopter un amendement à l'article 7 du projet de loi de finances tendant à supprimer l'affectation des redevances au Fonds de soutien aux hydrocarbures et assimilés.

Le rapporteur général a souhaité un contrôle de l'affectation des fonds collectés au cours de multiples quêtes sur la voie publique.

Au sujet de l'Union des groupements d'achats publics (U. G. A. P.), la commission s'est inquiétée de ce que le nombre des emplois augmente plus rapidement que le chiffre d'affaires. Elle a donc décidé de proposer de limiter à 10 millions le montant du découvert autorisé pour le compte de l'U. G. A. P.

Enfin, MM. Coudé du Foresto, rapporteur général, Descours Desacres, rapporteur spécial, Courrière, Kistler et Armengaud sont intervenus au sujet du compte de la régie industrielle des Etablissements pénitentiaires en notant les inconvénients résultant du fait que les détenus ne soient pas, à leur sortie de prison, couverts par la Sécurité sociale.

*Au cours d'une seconde séance*, la commission a procédé à l'examen des crédits demandés pour le Ministère de l'Intérieur, avant d'entendre le ministre, M. Raymond Marcellin, sur le bud-

get de son département ministériel. M. Armengaud, rapporteur spécial, a fait l'analyse des dispositions présentées en ce qui concerne le service des rapatriés. Elles ne comportent que des dépenses ordinaires, caractérisées par une réduction sensible, imputable essentiellement à des économies sur les crédits relatifs aux prestations de reclassement social. Sur la proposition de MM. Armengaud et Raybaud, la commission a décidé le dépôt d'un amendement relatif à la prorogation des délais dans lesquels les rapatriés pourraient déposer leurs demandes d'indemnisation.

M. Raybaud, rapporteur spécial pour l'Intérieur, a présenté le budget du ministère. Il a souligné essentiellement l'importance des créations d'emplois et l'augmentation des subventions d'investissement, résultant de l'insertion d'un chapitre nouveau consacré aux incitations financières au regroupement communal.

Passant en revue les différentes missions du ministère, le rapporteur spécial a noté, dans la gestion du corps préfectoral, un encombrement au sommet, assorti d'une pénurie à la base ; approuvé par la commission, il a suggéré la création dans les préfetures, de services juridiques et fonciers qui font actuellement défaut.

La situation financière des collectivités locales se détériore en raison des besoins en investissements collectifs et de la part réduite des subventions de l'Etat. Par ailleurs, la charge fiscale pesant sur les communes du fait de leur assujettissement à la T. V. A. pour les travaux qu'elles réalisent est particulièrement lourde puisqu'elle est estimée à plus de 2,6 milliards.

La police bénéficie de nombreuses créations d'emplois, et, comme à l'accoutumée, les deux tiers du budget lui sont consacrés.

Quant à la protection civile, il serait opportun de voir accrus ses moyens administratifs, financiers et techniques.

La commission a ensuite entendu M. Raymond Marcellin, Ministre de l'Intérieur, sur le budget de son département ministériel. Ce budget est pour 1972, en forte augmentation : par rapport à 1971, les dépenses de fonctionnement croissent d'environ 500 millions de francs et les dépenses en capital sont majorées de plus de 33 p. 100.

Les subventions prévues pour les collectivités locales ont essentiellement pour objectif de faire face aux besoins nés de l'urbanisation, spécialement en matière de voirie locale et de réseaux urbains. Traitant des ressources des collectivités

locales, le ministre a souligné l'augmentation de 21 p. 100 des subventions qui leur sont consenties : 5.226 millions pour 1972 contre 3.411 millions pour 1971. Le versement représentatif de la taxe sur les salaires augmentera de 14,24 p. 100 par rapport à 1971.

Evoquant l'assujettissement à la T. V. A. des travaux accomplis pour les communes, le ministre a souligné qu'à son sens il s'agissait, non d'un problème fiscal, mais d'un problème budgétaire, une solution possible consistant dans le remboursement aux collectivités de tout ou partie de la charge fiscale qu'elles supportent.

Le ministre a rappelé que l'indemnisation des rapatriés ne figure pas dans les attributions de son département ministériel, qui a la charge de leur accueil et de leur réinstallation ; leur nombre est évalué pour 1972, à 5.000.

Le budget de la protection civile progressera de 18 p. 100 d'une année sur l'autre. Une innovation importante consiste dans la mise à la disposition du Ministre de l'Intérieur de douze compagnies du contingent, et leur spécialisation dans l'accomplissement des missions de protection civile ; d'autre part, il est créé une seconde unité d'intervention de protection civile ; on note enfin le début d'application du plan de cinq ans de lutte contre les feux de forêt dans le Sud-Est.

Le ministre a ensuite souligné l'importance de la mission gouvernementale de sécurité, le problème à résoudre se posant dans toutes les démocraties occidentales en liaison avec l'accroissement démographique et l'urbanisation, alors que le nombre des policiers des corps urbains chargés d'assurer la sécurité des habitants est resté stationnaire. Le présent budget prévoit la création de 2.700 emplois supplémentaires, pour l'an prochain, ce nombre devant être porté à 5.000 par le prochain collectif.

Traitant ensuite du problème de la régionalisation des crédits d'équipement, le ministre a souligné la nécessité pour leur répartition, de la consultation des présidents de conseils généraux.

Le ministre a enfin répondu à des questions :

— de M. Raybaud, rapporteur spécial, sur l'utilité de la création, dans les préfectures, d'un service juridique et d'un service financier spécialisé ;

— de M. Dulin, sur la répartition des crédits pour la voirie, entre Paris et les villes de province, le transfert de certaines routes nationales aux départements, la rémunération

des maires pour leur participation à diverses commissions, le rôle des présidents de conseils généraux dans les conférences administratives régionales, la réforme régionale ;

— de M. Driant, sur la lenteur de la nationalisation des collèges d'enseignement secondaire et d'enseignement général (C. E. S. et C. E. G.) dont la charge est trop lourde pour les collectivités locales, la patente, la nécessité de créer des postes de conseillers financiers dans les préfectures, la gestion de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales (C. A. E. C. L.), la nécessité d'instituer un impôt local sur la base du revenu ;

— de M. Monory sur la nécessité d'incitations financières, en matière de réforme des structures communales ;

— de M. Bonnefous, sur un incident récent de la lutte contre la drogue et ses implications internationales (sur ce point, le ministre a déclaré que les relations en la matière avec les U. S. A. sont excellentes à la suite d'un effort considérable de coopération) ;

— de M. de Montalembert, sur les personnels communaux, la T. V. A. ;

— de M. Bousch, sur les conséquences des implantations industrielles nouvelles en matière de patente ;

— de M. Descours Desacres sur les dépenses d'aide sociale, les pertes de certaines communes en matière de patente, les conséquences de la suppression de la taxe sur les spectacles, les charges résultant des C. E. G. et C. E. S., la formation des personnels techniques communaux ;

— de M. Schmitt, sur les conséquences de la crise sidérurgique des régions de l'Est sur les finances locales ;

— de M. Pauly, sur les villages enclavés ;

— de M. Coudé du Foresto, rapporteur général, sur la T. V. A., le contrôle de l'emploi des fonds recueillis par les quêtes publiques.

**Jeudi 18 novembre 1971.** — *Présidence de M. Marcel Pellenc, président.* — Au cours d'une première séance, la commission a procédé à l'examen des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1972.

La commission a adopté sans modification les paragraphes I et II de l'article 1<sup>er</sup> qui constituent des dispositions traditionnelles des lois de finances, ainsi que le paragraphe III introduit par l'Assemblée Nationale, tendant à permettre aux entreprises de presse la constitution d'une provision pour investissement en franchise d'impôts à concurrence de 80 p. 100 de leurs bénéfices.

M. Coudé du Foresto, rapporteur général, a souligné que l'article 2 du projet de loi de finances avait été profondément modifié par l'Assemblée Nationale ; le remaniement du barème auquel l'Assemblée nationale a procédé entraîne en effet des dépenses supplémentaires qu'il est nécessaire de compenser, pour sauvegarder l'équilibre budgétaire, par des ressources nouvelles.

Dans un large débat auquel ont participé notamment MM. Marcel Pellenc, président, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, Armengaud, Bardol, Bousch, Driant, Monory, Monichon et de Montalembert, la commission a examiné les différentes ressources qu'il était possible de dégager à cette fin.

M. Monory a proposé une augmentation des taxes sur les alcools et le tabac.

M. Armengaud, en indiquant qu'aucune des solutions envisageables n'était vraiment satisfaisante, a évoqué l'institution d'un impôt minimum sur les sociétés.

M. Bardol a rappelé les engagements pris l'année dernière par le Gouvernement.

M. Pellenc, président, a souligné que la loi de règlement ne confirmerait sans doute pas l'équilibre budgétaire prévu *a priori* par le projet de loi de finances pour 1972.

La commission a en définitive décidé à mains levées d'adopter sans modifications les paragraphes I, II, III de l'article 2. Sur le paragraphe IV elle a adopté un amendement tendant à rendre fiscalement déductibles les prélèvements exceptionnels sur les banques et les établissements de crédit.

La commission a ensuite délibéré de l'article 2 bis (nouveau) voté par l'Assemblée Nationale relatif à la publicité de l'impôt sur le revenu. Elle a décidé, après une discussion à laquelle ont pris part MM. Marcel Pellenc, président, Coudé du Foresto, rapporteur général, Bousch, Driant et de Montalembert, de procéder à un second examen de l'article 2 bis au cours d'une séance ultérieure.

L'article 3 a été adopté sans modifications.

A l'article 4 la commission a adopté, sur proposition de M. Monichon, un amendement tendant à ouvrir au Gouvernement la possibilité de soumettre au taux réduit de la T. V. A. le cinéma ainsi que les cidres, vins, bières et autres boissons non alcoolisées.

Sur l'article 5 relatif à la mise à jour des droits sur les alcools, la commission a adopté un amendement, présenté par M. Raybaud, tendant à repousser au 15 mars 1972 la mise en application de cet article.

Les articles 6 et 7 ont été adoptés sans modifications par la commission.

A l'article 8 relatif au Fonds spécial d'investissement routier, la commission a donné un avis favorable à l'amendement de la Commission des Affaires économiques tendant à supprimer l'article.

Au sujet de l'article 9, MM. Bardol et Driant ont souligné que le dernier alinéa du paragraphe I restreignait le nombre des bénéficiaires de la détaxation des carburants agricoles et serait en toute hypothèse difficilement applicable. En conséquence, la commission a adopté un amendement tendant à supprimer ce dernier alinéa du paragraphe I de l'article 9.

Les articles 10, 11 et 12, ces deux derniers étant relatifs aux rentes viagères, ont été adoptés sans modifications. Toutefois, M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, a exprimé son intention de formuler des observations au Gouvernement sur l'insuffisance de ces rentes.

Enfin la commission a étudié le problème posé par la non-application de l'article 7 de la loi de finances pour 1971 prévoyant que le Gouvernement présenterait dans le projet de loi de finances pour 1972 des dispositions instituant un régime spécial d'imposition des revenus déclarés par des tiers. La commission, après un débat auquel ont participé MM. Marcel Pellenc, président, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, Armengaud, Bardol, Fortier et de Montalembert, a adopté un amendement tendant à faire insérer par le Gouvernement, dans le projet de loi de finances rectificative pour 1971, une disposition dans ce sens.

*Au cours d'une seconde séance*, la commission a examiné à nouveau l'article 2 bis (nouveau) introduit dans le projet de loi de finances pour 1972 par l'Assemblée Nationale et relatif à la publicité de l'impôt sur le revenu.

Préoccupé par les conséquences de cette disposition, M. Armengaud a présenté un projet d'amendement tendant à limiter la publicité aux redressements opérés par l'administration des finances.

Après un débat auquel participèrent MM. Marcel Pellenc, président, Coudé du Foresto, rapporteur général, Driant, Bardol, de Montalembert, Diligent, Héon et Descours Desacres, cet amendement a été repoussé à main levée. En revanche, la commission a adopté un amendement proposé par M. Coudé du Foresto

sanctionnant d'une amende la publication ou l'usage abusif des renseignements publiés, interdits par le Code général des impôts.

Toujours à propos de la publicité de l'impôt sur le revenu, la commission a repoussé, à main levée, une proposition de M. Héon tendant à rendre applicable cette publicité dès 1972.

Puis, la commission est passée à l'examen d'un amendement présenté par M. Diligent tendant à insérer dans le projet de loi de finances un article additionnel qui autorise le Gouvernement à assujettir par décret à la T. V. A. au taux de 0,1 p. 100 les activités concernant la fabrication ou la diffusion de journaux consacrés pour une large part à l'information politique.

Après un échange de vues auquel participèrent MM. Marcel Pellenc, président, Coudé du Foresto, rapporteur général, et Diligent, la commission s'est déclarée favorable à l'amendement, tout en laissant le soin à M. Diligent de le présenter en son nom propre.

Puis la commission a procédé à l'examen des modifications apportées aux crédits budgétaires par l'Assemblée Nationale. Elle a donné son accord à ces modifications qui concernent les budgets de l'Agriculture, des Anciens Combattants, de l'Economie et des Finances (charges communes et services financiers) et de l'Intérieur.

Enfin, la commission a examiné divers articles de la deuxième partie de la loi de finances rattachés à des budgets particuliers, modifiés ou ajoutés par l'Assemblée Nationale.

Elle a donné son accord à la suppression de l'article 44 relatif à la contribution des collectivités aux frais de garderie de leurs forêts soumises au régime forestier, à l'adjonction d'un article 44 bis (nouveau) concernant le même objet, à l'introduction d'une disposition complémentaire à l'article 45 relatif au relèvement des majorations de certaines pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre. En revanche, elle a réservé pour une séance ultérieure l'examen des articles nouveaux 53 bis, 60, 61, 62 et 63.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,  
SUFFRAGE UNIVERSEL,  
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

**Mardi 16 novembre 1971.** — *Présidence de M. Jozeau-Marigné, président.* — La commission a décidé de demander au bureau du Sénat l'autorisation d'envoyer à La Réunion, en février 1972, une mission d'information en vue d'étudier les conditions d'application de la réforme foncière dans ce département.

Ont été désignés pour faire partie de cette mission : titulaires : MM. Champeix, Piot, Guillard et Blanc ; suppléants : MM. Bruyneel, Rosselli, Eberhard et Schiélé.

Elle a, d'autre part, décidé de demander au bureau du Sénat l'autorisation d'envoyer, en juillet 1972, une mission d'information dans les pays scandinaves en vue d'y étudier certains problèmes relatifs à l'état des personnes et au fonctionnement de la justice.

Ont été désignés : titulaires : MM. Jozeau-Marigné, Le Bellegou, Carous et De Montigny ; suppléants : MM. Garet, de Haute-cloque, Nuninger et Rosselli.

La commission a entendu la fin du rapport de M. De Montigny sur le projet de loi (n° 7, session 1971-1972), adopté par l'Assemblée Nationale, instituant l'aide judiciaire.

Ce second examen a été essentiellement consacré au chapitre V bis relatif à l'indemnisation des auxiliaires de justice. A l'issue d'un long débat, et sur le rapport de M. De Montigny, elle a décidé :

— à l'article 21-7, de prévoir que l'avocat percevrait de l'Etat, en cas d'aide totale, une indemnité dont le montant serait fixé par le bureau d'aide judiciaire, sur la base d'un barème institué par décret, et au taux maximum de 800 F, et, en cas d'aide partielle, outre ladite indemnité, une contribution mise à la charge du bénéficiaire, et dont le montant serait déterminé par le bureau d'aide judiciaire dans des limites fixées par décret ; enfin, d'accorder aux autres auxiliaires de justice une indemnisation reposant sur les mêmes règles que celles adoptées précédemment ;

— à l'article 21-8, de ne retenir que l'idée du versement par l'Etat des indemnités prévues à l'article 21-7, les règles concernant la contribution du bénéficiaire en cas d'aide partielle ayant été insérées dans ce même article 21-7 ;

— d'adopter le principe de l'article 21-9, mais en tenant compte des dispositions déjà retenues ;

— d'adopter l'article 21-10, sous réserve d'une modification du dernier alinéa ;

— d'harmoniser les dispositions des articles 15-3, 33 et 34 avec les décisions prises.

Enfin, elle a corrigé certaines des dispositions de l'article 7 qui avait été examiné au cours du premier examen du projet de loi.

Après une suspension de la séance publique, la commission a examiné, en fin d'après-midi, les amendements au projet de loi (n° 10, session 1971-1972) relatif à l'unification de certaines professions judiciaires.

Elle a, tout d'abord, étudié ceux relatifs au titre II du projet :

— à l'article 10-II, elle a repoussé les amendements n° 173 de M. Schiélé et 181 de M. Caillavet ;

— à l'article 10-III, elle a repoussé l'amendement n° 151 de M. Rosselli, mais a, par contre, accepté celui du Gouvernement n° 113 ; elle n'a pas accepté l'amendement n° 112 de M. Héon ;

— à l'article additionnel 12 *bis* (nouveau) proposé par la commission, les sous-amendements n°s 174 de M. Sauvage et 132 de M. Namy ont été repoussés au bénéfice de celui de M. Geoffroy, n° 161 ;

— à l'article 13 *bis*, la commission n'a pas accepté l'amendement n° 101 rectifié de M. Armengaud ;

— à l'article 14, deux amendements, n°s 114 du Gouvernement et 182 de M. Caillavet tendant à établir la compatibilité des fonctions de syndic liquidateur, administrateur judiciaire, administrateur de société, ont été repoussés alors que l'amendement n° 162 rectifié de M. Geoffroy, tendant à permettre leur vie durant aux avocats ayant exercé les premières de ces fonctions dans leur ancienne profession de les poursuivre, a été accepté ;

— l'amendement n° 163 de M. Geoffroy, à l'article 17, a été repoussé, ainsi que l'amendement n° 133 de M. Namy ;

— aux articles 19, 20 et 20 *bis*, les amendements n°s 175 à 177, de M. Schiélé, ont été repoussés, ainsi que l'amendement n° 134 de M. Namy ; par contre, la commission s'est ralliée à l'amendement n° 120 rectifié du Gouvernement ;

— à l'article 21, l'amendement n° 135 de M. Namy a été repoussé, ainsi que les amendements n°s 136 et 137 du même auteur respectivement aux articles 22 et 24 ;

— à l'article 30, les amendements n°s 138 de M. Namy et 178 de M. Sauvage n'ont pas été acceptés ;

— à l'article 31, l'amendement n° 164 rectifié, de M. Geoffroy, a été adopté, de même, sous réserve d'une rectification de référence, que l'amendement n° 183 de M. Caillavet ;

— aux articles 33 et 33 *bis*, les amendements n°s 184 et 185 de M. Caillavet ont été rejetés ;

— à l'article 34, la commission a décidé de s'en rapporter à la sagesse du Sénat sur l'amendement de suppression de cet article présenté par M. Marcel Martin au nom de la commission des finances. Elle a, d'autre part, rejeté l'amendement n° 139 de M. Namy ;

— à l'article 36, la commission a rejeté l'amendement n° 99 de M. Jean-Marie Girault, et s'est ralliée à l'amendement n° 107 rectifié de M. Garet, prévoyant une indemnisation dans l'année de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi pour les avoués âgés

de plus de soixante-cinq ans, qui renoncent à accéder à la nouvelle profession d'avocat. De ce fait, elle n'a pu accueillir favorablement les sous-amendements n<sup>os</sup> 115 du Gouvernement et 171 de M. Monichon. Elle a décidé, d'autre part, de s'en remettre à la sagesse du Sénat sur les amendements, n<sup>os</sup> 186 de M. Caillavet, et 116 du Gouvernement ;

— à l'article 37, la commission a rejeté les amendements n<sup>os</sup> 187, 188 et 189 de M. Caillavet sous réserve, dans l'amendement n<sup>o</sup> 187, des dispositions tendant à préciser que les sommes dues aux avoués porteraient intérêt au taux de 5 p. 100, dispositions pour lesquelles elle a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat. Elle a, d'autre part, rejeté l'amendement n<sup>o</sup> 172 de M. Monichon, et accepté le sous-amendement n<sup>o</sup> 131 de M. Pelletier ;

— à l'article 40, la commission a rejeté l'amendement n<sup>o</sup> 117 du Gouvernement ;

— après l'article 40, les amendements n<sup>os</sup> 141 et 179 respectivement de MM. Namy et Sauvage n'ont pas été acceptés ;

— à l'article 42, le sous-amendement n<sup>o</sup> 118 du Gouvernement a été repoussé, ainsi que l'amendement n<sup>o</sup> 152 de M. Rosselli. En revanche, l'amendement n<sup>o</sup> 153 de M. Rosselli a été accepté ;

— à l'article 43, l'amendement n<sup>o</sup> 190 rectifié de M. Caillavet a été repoussé ; en revanche, les amendements n<sup>os</sup> 1 de M. Pierre Brun, 180 de M. Schiélé et 191 de M. Caillavet, ont été acceptés ;

— à l'article 46, l'amendement n<sup>o</sup> 140 de M. Namy a été repoussé ;

— à l'article 50, la commission s'est ralliée à l'amendement n<sup>o</sup> 119 du Gouvernement, complété par le sous-amendement n<sup>o</sup> 130 rectifié de M. Piot ; en conséquence, les amendements n<sup>os</sup> 165 et 97 de M. Geoffroy, 192 de M. Caillavet et 166 de M. Guy Petit ont été écartés ;

— à l'article 51, les amendements n<sup>os</sup> 142 de M. Namy, 197 de M. Sauvage, 193, 194 et 195 de M. Caillavet ont été repoussés ; l'amendement n<sup>o</sup> 109 rectifié de M. Garet a été accepté ;

— à l'article 52, les amendements n<sup>os</sup> 143 de M. Namy, 126 du Gouvernement, n'ont pas été retenus, alors que l'amendement n<sup>o</sup> 168 et le sous-amendement n<sup>o</sup> 169 de M. Geoffroy ont été acceptés ;

— l'amendement n<sup>o</sup> 111 rectifié de M. Garet a été accepté après l'article 52 bis, les amendements n<sup>os</sup> 144 de M. Namy et 196 de M. Caillavet se trouvant par là même écartés ;

— à l'article 53, les amendements n° 122, 123, 127, 128 du Gouvernement ont été repoussés, ainsi que l'amendement n° 145 de M. Namy ; par contre, les amendements n° 121 du Gouvernement, 170 de M. Geoffroy, 167 de M. Garet, 198 de M. Schiélé et 205 de M. Garet ont été acceptés.

**Mercredi 17 novembre 1971.** — *Présidence de M. Jozeau-Marigné, président.* — La commission a poursuivi l'examen des amendements déposés au projet de loi (n° 10, session 1971-1972) relatif à l'unification de certaines professions judiciaires :

— à l'article 54, elle a repoussé le sous-amendement n° 54 présenté par M. Namy et le sous-amendement n° 200 présenté par M. Caillavet, mais accepté les sous-amendements n° 102 présenté par M. Armengaud et n° 54 présenté par M. Namy ;

— à l'article 55, elle a adopté dans son esprit le sous-amendement n° 103 de M. Armengaud et repoussé le sous-amendement n° 202 de M. Caillavet ;

— à l'article 68, la commission a repoussé le sous-amendement n° 148 de M. Guy Petit, mais accepté le sous-amendement n° 149 du même auteur, ainsi que son amendement n° 150 tendant à créer un article additionnel 68 *bis* (nouveau) ;

— à l'article 69, ont été repoussés les sous-amendements n° 129 du Gouvernement et n° 202 de M. Caillavet, tandis qu'a été approuvé l'amendement n° 124 du Gouvernement ;

— à l'article 71, le sous-amendement n° 104 de M. Armengaud n'a pas été adopté ;

— au titre IV, M. Rosselli a déclaré retirer ses amendements aux articles 72 A à 72 E. Ceux-ci, qui n'avaient d'ailleurs plus d'objet, n'ont donc pas été examinés. La commission a ensuite approuvé l'amendement n° 204 de M. Caillavet tendant à créer un article 73 *ter*, afin qu'en séance publique le Garde des Sceaux puisse apporter des précisions ;

— à l'article 74, l'amendement n° 125 du Gouvernement a été accepté ;

— à l'article 76, les amendements n° 204 de M. Caillavet et n° 199 de M. Schiélé ont été repoussés, de même qu'à l'article 77 l'amendement n° 100 de M. Girault. L'amendement n° 160 de M. Rosselli a été retiré ;

— la commission a, enfin, adopté les amendements n° 98 à l'article 79 et n° 105 sur l'intitulé du projet de loi, présentés par les rapporteurs.

**Jeudi 18 novembre 1971.** — *Présidence de M. Jean Sauvage, vice-président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a examiné les amendements au projet de loi (n° 7, session 1971-1972), adopté par l'Assemblée Nationale, instituant l'aide judiciaire.*

Sur les propositions de son rapporteur, M. De Montigny, elle a décidé :

— à l'article 7, de rejeter l'amendement n° 44 de M. Caillavet ;

— à l'article 7, de rejeter l'amendement n° 1 du Gouvernement, le sous-amendement n° 40 de M. Eberhard et l'amendement n° 6 de la Commission des Finances ;

— à l'article 7 bis, d'adopter l'alinéa 3 de l'amendement n° 2 rectifié du Gouvernement et de rejeter l'amendement n° 45 de M. Caillavet ;

— à l'article 15-3, de rejeter l'amendement n° 46 de M. Caillavet ;

— à l'article 21-1, d'adopter l'amendement n° 3 rectifié du Gouvernement ;

— à l'article 21-2, de rejeter l'amendement n° 47 de M. Caillavet ;

— à l'article 21-3, de rejeter l'amendement n° 48 de M. Caillavet, d'adopter l'amendement n° 4 rectifié du Gouvernement, de rectifier son propre amendement n° 25 en fonction du sous-amendement n° 56 du Gouvernement ;

— à l'article 21-4, de rejeter l'amendement n° 49 de M. Caillavet ;

— à l'article 21-7, de rejeter les amendements n° 50 et 51 de M. Caillavet et le sous-amendement n° 41 de M. Eberhard ;

— à l'article 21-8, de rejeter l'amendement n° 52 de M. Caillavet ;

— à l'article 21-9, de rejeter l'amendement n° 53 de M. Caillavet et le sous-amendement n° 42 de M. Eberhard et d'adopter l'amendement n° 57 du Gouvernement ;

— à l'article 21-10, de rejeter l'amendement n° 54 de M. Caillavet et le sous-amendement n° 58 du Gouvernement ;

— à l'article 25 A, de rejeter les amendements n° 43 de M. Eberhard et n° 55 de M. Caillavet et d'adopter l'amendement n° 59 du Gouvernement ;

— à l'article 33, de rejeter l'amendement n° 5 du Gouvernement.

*Présidence de M. Léon Jozeau-Marigné, président.* — *Au cours d'une seconde séance tenue en fin de soirée*, après une suspension de séance publique qu'elle avait demandée, la commission a procédé à un nouvel examen des articles 21-7 et 21-8 du projet de loi instituant l'aide judiciaire.

A l'issue d'un large débat, elle a décidé de rectifier son amendement n° 27 tendant à donner une nouvelle rédaction à l'article 21-7. Dans ce nouvel amendement, elle a posé trois principes :

— en cas d'aide judiciaire totale, le versement par l'Etat, à l'avocat, d'une indemnité forfaitaire dont le montant serait fixé par le bureau d'aide judiciaire conformément à un barème institué par décret, et au taux maximum de 600 F ;

— en cas d'aide judiciaire partielle, le versement par l'Etat, à l'avocat, d'une fraction de cette même indemnité, et, par le bénéficiaire, d'une contribution déterminée par le bureau d'aide judiciaire et dans des limites fixées par décret ;

— en cas d'aide judiciaire totale, le versement par l'Etat, au profit de l'avoué, de l'huissier et du greffier titulaire de charge, d'une indemnité forfaitaire, et, en cas d'aide judiciaire partielle, le versement par le bénéficiaire, d'une fraction de cette même indemnité, l'autre fraction restant due par l'Etat.

Enfin, elle a décidé de supprimer l'article 21-8 du projet de loi et a rectifié en conséquence son amendement n° 28.